L'OBSERVATEUR de l'OCDE

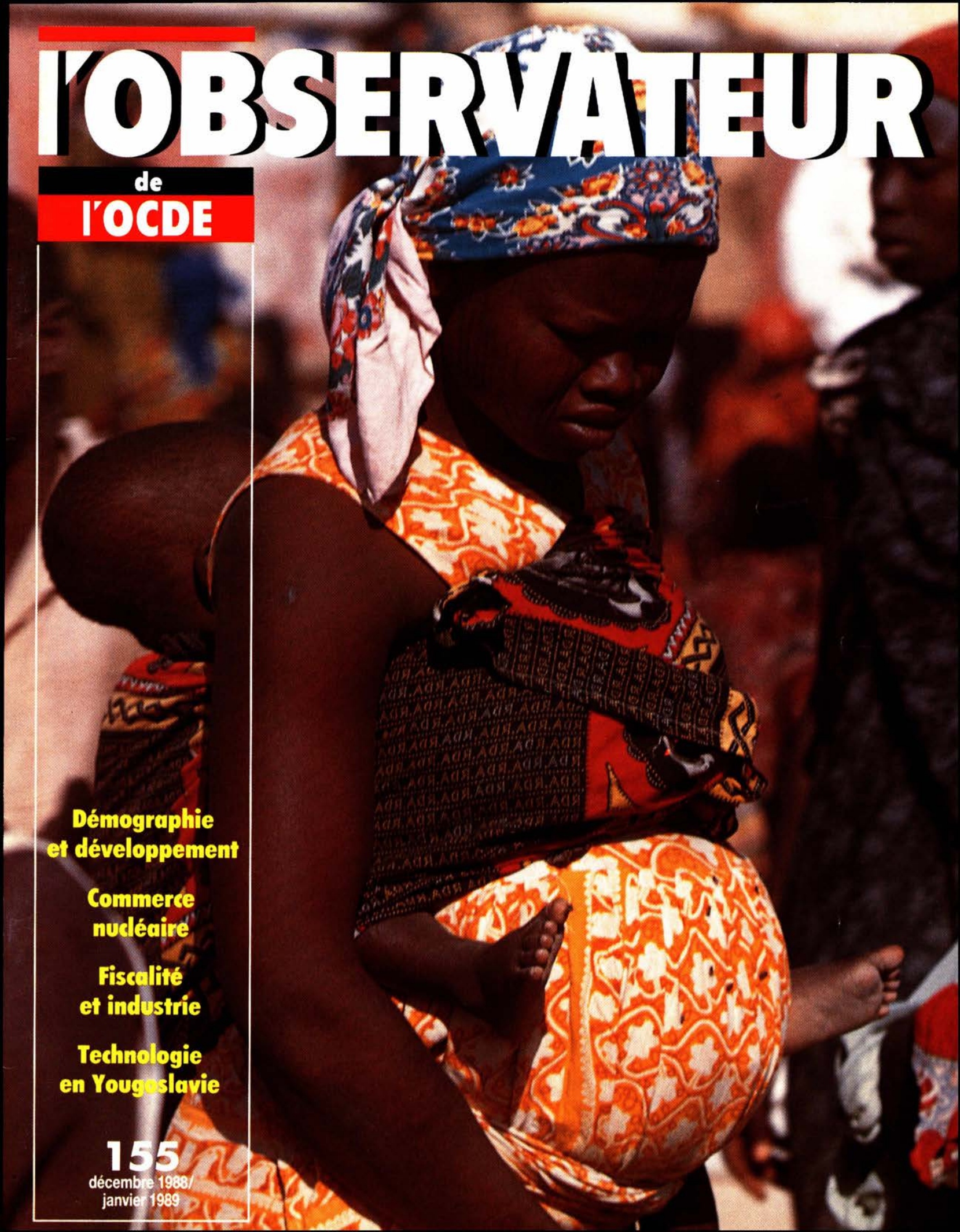

Démographie et développement

Commerce nucléaire

Fiscalité et industrie

Technologie en Yougoslavie

155
décembre 1988/
janvier 1989

Vous trouverez le bon de commande à l'intérieur de ce numéro

les 10 meilleures ventes des 2 derniers mois

L'OBSERVATEUR de l'OCDE

Bimestriel publié en anglais et en français par l'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

Rédaction :
Service des publications de l'OCDE
Château de la Muette
2, rue André-Pascal
F 75775 PARIS CEDEX 16
Tél. (1) 45-24-82-00

Les articles sans *copyright* peuvent être reproduits accompagnés de la mention «Reproduit de l'OBSERVATEUR DE L'OCDE» et de la date du numéro. Deux exemplaires justificatifs doivent être envoyés au rédacteur en chef. Les articles signés ne peuvent être reproduits qu'avec leur signature. **Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'OCDE.**
La rédaction n'est pas tenue de rendre des manuscrits non sollicités.
Toute correspondance doit être adressée au rédacteur en chef.

Le numéro :
FF20,00 £2,40 $EU4,40 DM9,00

Abonnement, 1 an
FF100,00 £11,70 $EU22,00 DM43,00
Tél. (1) 45-24-81-66

Rédacteur en chef
Ulla Ranhall-Reyners
Rédacteur en chef adjoint
Martin Anderson
Assistantes
Yannick Bultynck
Brigid Gallen
Conception et réalisation technique
Gérald Tingaud
Recherche photographique
Silvia Thompson-Lépot

SOMMAIRE

Développement

DÉMOGRAPHIE ET DÉVELOPPEMENT
Carl Wahren
5
CONSTATS ET PROJECTIONS
8
EFFETS DE LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE
12
PLANNING FAMILIAL : COÛT/BÉNÉFICES

Echanges

15
LES CONTRADICTIONS DU DROIT INTERNATIONAL DU COMMERCE NUCLÉAIRE
Patrick Reyners

Tourisme

20
TRÈS BONNE ANNÉE POUR LE TOURISME INTERNATIONAL
Louise Allard

Energie

22
PERESTROÏKA ET ÉNERGIE
L'UNION SOVIÉTIQUE ET L'EUROPE DE L'EST
Randolf Gränzer

Réglementation

28
LE CONSOMMATEUR ET LA CARTE PLASTIQUE
Daryl I. Maddern

Technologie

32
SORTIR LA YOUGOSLAVIE DE LA CRISE : QUEL RÔLE POUR LA TECHNOLOGIE ?
Jean-Eric Aubert

Fiscalité

35
RÉFORME FISCALE : LES CONSÉQUENCES POUR L'INDUSTRIE
Graham Vickery

Economie

39
COUP DE PROJECTEUR SUR LA TURQUIE

155
décembre 1988/janvier 1989

Charge de travail supplémentaire, menaces sur la santé de grossesses et naissances trop nombreuses, trop fréquentes, trop précoces ou trop tardives : ce sont les femmes qui paient le plus lourd tribut à l'expansion démographique galopante.

Les média ont plutôt tendance à nous noyer sous des statistiques. Et les chiffres peuvent être ennuyeux. Ce n'est pas le cas de ceux qui tracent l'augmentation – actuelle et future – de la population mondiale et analysent leurs implications pour les pays en développement. Malgré les progrès récents du planning familial, la planète Terre accueille plus de 80 millions d'habitants

Carl Wahren

supplémentaires par an – dont 95 % dans le tiers monde. Le poids de ces chiffres pèsera inévitablement sur tous les secteurs du développement, notamment sur les travaux de comité d'aide au développement, l'enceinte de l'OCDE pour la discussion et l'amélioration des politiques et programmes d'aide.

Si gouvernements, agences d'aide et organisations non gouvernementales (ONG) assument le rôle qui doit être le leur, le planning familial ne sera plus seulement une résultante du développement économique et social mais pourra le déclencher.

Démographie et développement

Constats et projections

De 13 millions en 1900 l'accroissement annuel de la population passera à 90 millions en l'an 2000. La part des pays développés dans la population mondiale était d'un tiers en 1950 ; elle n'est actuellement que d'un peu moins d'un quart ; elle sera de 20 % en l'an 2000 et de 13 % en 2100.

Entre 1965 et 1970, la population des pays en développement s'est accrue à un rythme sans précédent – plus de 2,5 % par an. L'explication est à rechercher dans la baisse rapide des taux de mortalité et la persistance de taux de natalité élevés. Depuis, ceux-ci ont commencé à baisser plus rapidement que ceux-là dans la plupart des pays. Aujourd'hui le taux d'accroissement naturel s'établit à 2,1 % dans le Sud, soit l'équivalent d'un doublement de la population en 33 ans. L'espérance de vie à la naissance atteint environ 60 ans en moyenne.

La mosaïque du Sud

Il a fallu attendre 1927 pour que la population mondiale atteigne 2 milliards. En 70 ans seulement, la population des pays du tiers monde se sera *accrue* de quelque 4,8 milliards et elle atteindra 6,6 milliards d'ici à 2020 (graphique p. 7).

Une très grande diversité caractérise les tendances régionales dans le Sud.

Si l'évolution démographique intervenue depuis une centaine d'années est particulièrement spectaculaire, les projections jusqu'à 2025 sont encore plus impressionnantes.

En Asie de l'Est le taux moyen de natalité – 20 pour mille – est à peine supérieur à celui de certains pays développés, le taux d'accroissement naturel se situant à 1,3 %. Les taux de natalité restent élevés en Afrique et en Asie de l'Ouest, où la croissance annuelle de la population est 2,9 % et 2,7 % respectivement. Elle est de quelque 2,2 % en Amérique latine et en Asie du Sud où la transition vers une fécondité plus faible est amorcée.

En Afrique, les perspectives sont alarmantes : 225 millions d'habitants en 1950, 600 millions en 1987, 880 millions d'ici à la fin du siècle, 1,6 milliard en 2025. Quarante-cinq pour cent de la population africaine ont à l'heure actuelle moins de 15 ans. Plusieurs pays de l'Est du continent ont un taux d'accroissement annuel de 3,5 % ou plus, la période de doublement de la population étant de 20 ans ou moins.

En Amérique latine, les taux de natalité ont considérablement baissé ; après avoir culminé autour de 42 pour mille au début des années 50, ils sont maintenant de 29 pour mille. Néanmoins, la population devrait passer de 425 millions à l'heure actuelle à 540 millions d'ici à l'an 2000 et à 780 millions en 2025. L'espérance de vie à la naissance est actuellement de 66 ans et la mortalité infantile relativement faible (58 pour mille enfants). Cependant quelques-uns des pays pauvres (Bolivie, Guatemala et Haïti) ont des taux de natalité élevés, une forte mortalité infantile et une espérance de vie relativement courte.

L'Asie du Sud sera, pendant encore un certain temps, la région la plus densément peuplée : 1,14 milliard d'habitants à l'heure actuelle (dont 815 millions en Inde), quelque 1,5 milliard en l'an 2000, près de 2 milliards vingt ans plus tard (dont 1,3 milliard en Inde). Au Bangladesh – où pourtant la densité de population est déjà plus de deux fois supérieure à celle de la

Carl Wahren est chef de la division de la gestion de l'aide, direction de la coopération pour le développement de l'OCDE. Il était membre du groupe de projet pour le Plan d'action de la population mondiale à la conférence de Bucarest en 1974 et du comité de projet pour la Déclaration de Mexico en 1984.

Gérard Rancinan/Sygma

Belgique –, la population (105 millions actuellement) doublera d'ici à 2020. On peut se demander dans ce contexte quelles seront les conséquences de catastrophes dites naturelles, comme l'inondation de cet automne.

En Asie de l'Est et du Sud-Est, les taux de natalité ont sensiblement fléchi. En Asie orientale, le taux d'expansion démographique a diminué de moitié entre la fin des années 60 et le début des années 80. En raison de sa composition par âge, la population de ces deux sous-régions continuera toutefois de s'accroître assez fortement.

Dans la plupart des pays arabes, les taux de natalité n'ont que peu ou pas baissé, tandis que les taux bruts de mortalité sont maintenant assez faibles.

Lorsqu'on considère l'accroissement de la population dans le Sud, il convient de se rappeler que les pays aujourd'hui industrialisés n'ont jamais

UNE PENSÉE EN ÉVOLUTION

Pendant des années, les facteurs démographiques ont été quasiment absents des discussions sur le développement dans le tiers monde, et sur sa planification. Le recensement était regardé comme un luxe dans beaucoup de pays pauvres, voire par certaines agences d'aide. Résultat : on savait peu de choses sur les populations supposées être les bénéficiaires du développement. On comprenait mal les attitudes à l'égard de la maternité et de la taille des familles.

Beaucoup de pays donneurs et la plupart des pays bénéficiaires paraissaient convaincus que des croissances démographiques rapides faciliteraient le développement. Des populations nombreuses créeraient des marchés intérieurs et étaient considérées comme indispensables pour réaliser des économies d'échelle. On supposait que les gens, indépendamment de leur situation socio-économique, souhaitaient avoir beaucoup d'enfants. De toute façon, on considérait que le planning familial était un sujet délicat que peu de gouvernements étaient prêts à soulever. On laissait aux organisations non gouvernementales, notamment aux groupes de femmes, le soin de s'inquiéter du nombre sans cesse croissant d'avortements illégaux et de les traduire en termes de santé, d'attitudes, de coûts.

L'Inde a, tôt, été une exception. Le premier ministre Nehru a fait du planning familial une directive officielle au début des années 50, tout en soulignant qu'il ne s'agissait pas d'une panacée. Le planning familial seul ne résoudrait pas les problèmes du développement du pays. Mais sans un programme efficace dans ce domaine l'Inde ne réussirait jamais à se transformer en société moderne.

C'est à la Conférence mondiale de la population de Bucarest en 1974 que, pour la première fois, la communauté mondiale a reconnu l'importance des facteurs démographiques pour toutes les sphères de la société. Ce sont les gens, leur nombre, leurs besoins et aspirations qui décident la direction du développement. Bucarest a également confirmé la sage observation de Jawâharlâl Nehru : un développement réussi exige un ensemble de mesures bien coordonnées dont le planning familial est partie intégrante. Le Plan d'action pour la population mondiale, formulé à la conférence et soussigné par près de 140 gouvernements nationaux, déclare que : « tout couple et tout individu a le droit fondamental de décider librement et en toute responsabilité du nombre de ses enfants et de l'espacement des naissances, d'être suffisamment instruit et informé de ces questions et de bénéficier de services adéquats en la matière ; dans l'exercice de ce droit les couples et les individus doivent tenir compte des besoins de leurs enfants, vivants et à venir, et de leurs responsabilités à l'égard de la communauté ».

Le chemin parcouru depuis la Conférence de Bucarest est remarquable. L'ignorance et les hypothèses sans fondement ont été remplacées par une expérience encourageante. En 1984, la Conférence internationale sur la population à Mexico a conclu que les mesures démographiques et d'autres mesures prises en faveur du développement se renforcent mutuellement lorsqu'elles correspondent aux besoins individuels, familiaux et communautaires. Et, de fait, les programmes du planning familial ont réussi à satisfaire, à un coût relativement faible, la demande d'une baisse de la fertilité.

Il n'empêche – les différences entre pays développés et en développement restent frappantes qu'il s'agisse d'espérance de vie, de fertilité, de mortalité, de morbidité. L'Organisation mondiale de la santé estime qu'environ 300 millions de couples qui ne souhaitent plus avoir d'enfants n'utilisent aucun moyen de contrôle des naissances. Si on pouvait les atteindre et les aider, les pays en développement pourraient éviter l'aggravation de problèmes comme la mortalité maternelle et infantile, la surpopulation, le chômage, les pénuries alimentaires, la dégradation de l'environnement.

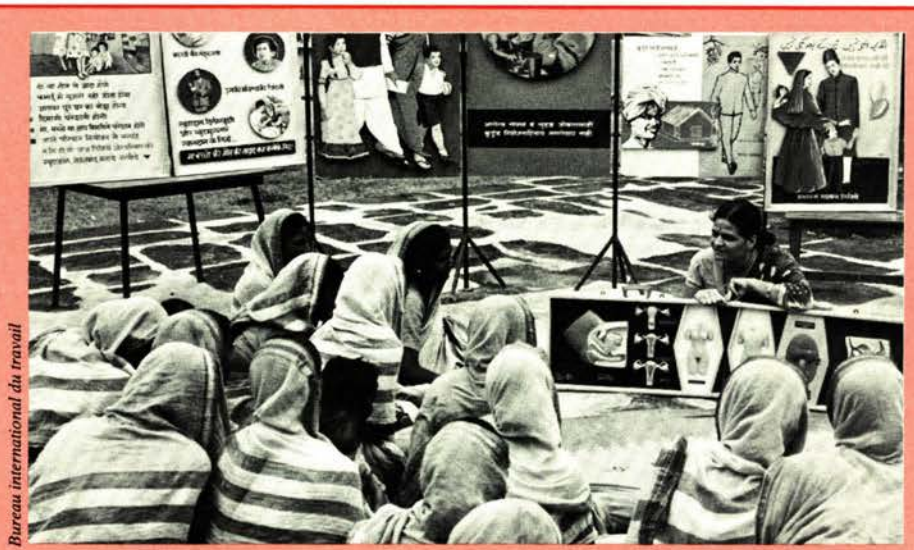

Bureau international du travail

rien connu de comparable. A leur plus haut point, au cours du siècle dernier, les taux enregistrés en Europe ont rarement dépassé 1,5 %. Ainsi la population d'un pays comme le Kenya s'accroît actuellement presque trois fois plus vite que celle des pays européens à l'époque de leur plus forte expansion démographique. Même en Amérique du Nord, le taux maximum, gonflé par l'immigration, n'a été que de 2 % par an. Et cela dans une région qui disposait de territoires très étendus et de ressources naturelles d'une ampleur exceptionnelle.

(In) certitudes

Les chiffres avancés ici pour l'avenir ne peuvent être que de simples projections et comportent de ce fait de nombreuses incertitudes. Il n'en reste pas moins que les projections établies dans le passé par l'ONU se sont révélées remarquablement exactes. Par ailleurs, que les estimations s'arrêtent en 2025 n'impliquent en aucune manière que les populations considérées se stabiliseront à cette époque.

Si la composition par âge s'y prête, s'il n'y a pas de progrès social et économique partagé grâce notamment à des programmes efficaces de planning familial, la population de nombreux pays parmi les moins avancés pourrait théoriquement continuer à croître considérablement pendant la plus grande partie du siècle prochain. Mais il est impossible de prévoir l'évolution à l'heure actuelle. La connaissance que nous avons aujourd'hui de la capacité porteuse des systèmes sur lesquels repose l'équilibre écologique – y compris de possibles points de rupture – est très limitée. Les gains en espérance de vie acquis après la seconde guerre mondiale pourront-ils se poursuivre indéfiniment et partout ?

L'ONU a également fait des projections à plus long terme d'après lesquelles la population mondiale pourrait se stabiliser autour de 10 milliards de personnes au cours du siècle prochain. Derrière ce chiffre, l'hypothèse que d'ici à l'an 2035, le nombre moyen d'enfants par femme sera réduit à 2 environ dans l'ensemble du monde.

Ce qui pour l'Afrique, par exemple, donnerait une population stabilisée autour de 1,4 milliard au cours du prochain siècle (ONU : projection moyenne). Cette hypothèse paraît peu vraisemblable. Si la moyenne de 2 enfants n'était atteinte qu'en 2065, la population africaine se stabiliserait finalement autour de 4,4 milliards vers la fin du siècle (ONU : projection haute). Si l'on modifie de la même façon les hypothèses à l'échelle du globe, le chiffre maximum de la population mondiale s'établirait entre 7 et 14 milliards au cours du siècle prochain.

CROISSANCE DE LA POPULATION MONDIALE

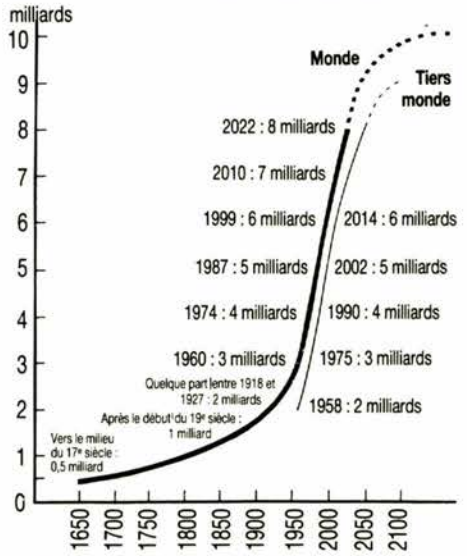

Note : Le graphique ne dépeint pas nécessairement ce qui surviendra à l'avenir, mais illustre seulement ce qui pourrait se passer sous certaines hypothèses de fertilité et de mortalité. Les courbes ont été extrapolées manuellement au-delà de 2025.

Source : *L'état de la population mondiale 1988*, Fonds des Nations unis pour la population (FNUAP), 1988.

Et le SIDA ?

Une controverse oppose les démographes quant à l'effet potentiel de cette nouvelle maladie sur les taux de mortalité dans les pays les plus gravement touchés. Il semble aujourd'hui que, au moins dans un stade initial, le SIDA aura dans l'ensemble un effet plus qualitatif que quantitatif ; en d'autres termes, dans certains pays, des catégories appartenant à la classe moyenne (urbaine) – et qui jouent un rôle majeur dans le développement – risquent d'être particulièrement frappées. Ce qui n'empêche pas, comme dans les pays industrialisés, certains groupes minoritaires défavorisés d'être très vulnérables[1]. La mortalité infantile augmentera aussi sensiblement dans certaines régions. Toutefois, il semble pour l'instant improbable que le SIDA modifie de manière appréciable l'ensemble de l'évolution démographique que l'on vient de passer en revue. ■

LES CHIFFRES

L'information quantitative et qualitative dont fait état cet article a été puisée à un grand nombre de sources dont notamment l'ONU et ses institutions spécialisées (en particulier le Fonds des Nations unies pour la population–FNUAP), la Banque mondiale, le *Population Reference Bureau*, la Fédération internationale pour le planning familial, le *World Resources Institute* et les *Population Services Europe*. Etant donné les lacunes de nombreuses statistiques nationales, les chiffres globaux doivent être interprétés avec prudence. Les projections présentées sont fondées sur des hypothèses diverses et ne sont donc pas nécessairement des prévisions. Par ailleurs, les années de référence et les hypothèses n'étant pas les mêmes, certains chiffres peuvent ne pas concorder. Toutefois, aux fins de la planification à long terme, il importe d'apprécier les tendances globales. Or jusqu'à présent, les projections mondiales à moyen terme établies, au fil des ans, par l'ONU dans ce but se sont révélées d'une remarquable exactitude. Les variations régionales relevées par rapport aux prévisions ont été elles aussi relativement minimes, les écarts nationaux s'étant plus ou moins compensés mutuellement.

1. Voir « Peut-on enrayer le SIDA ? » par Carl Wahren, **l'Observateur de l'OCDE**, n° 154, octobre/novembre 1988.

PRODUCTION ALIMENTAIRE ET CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

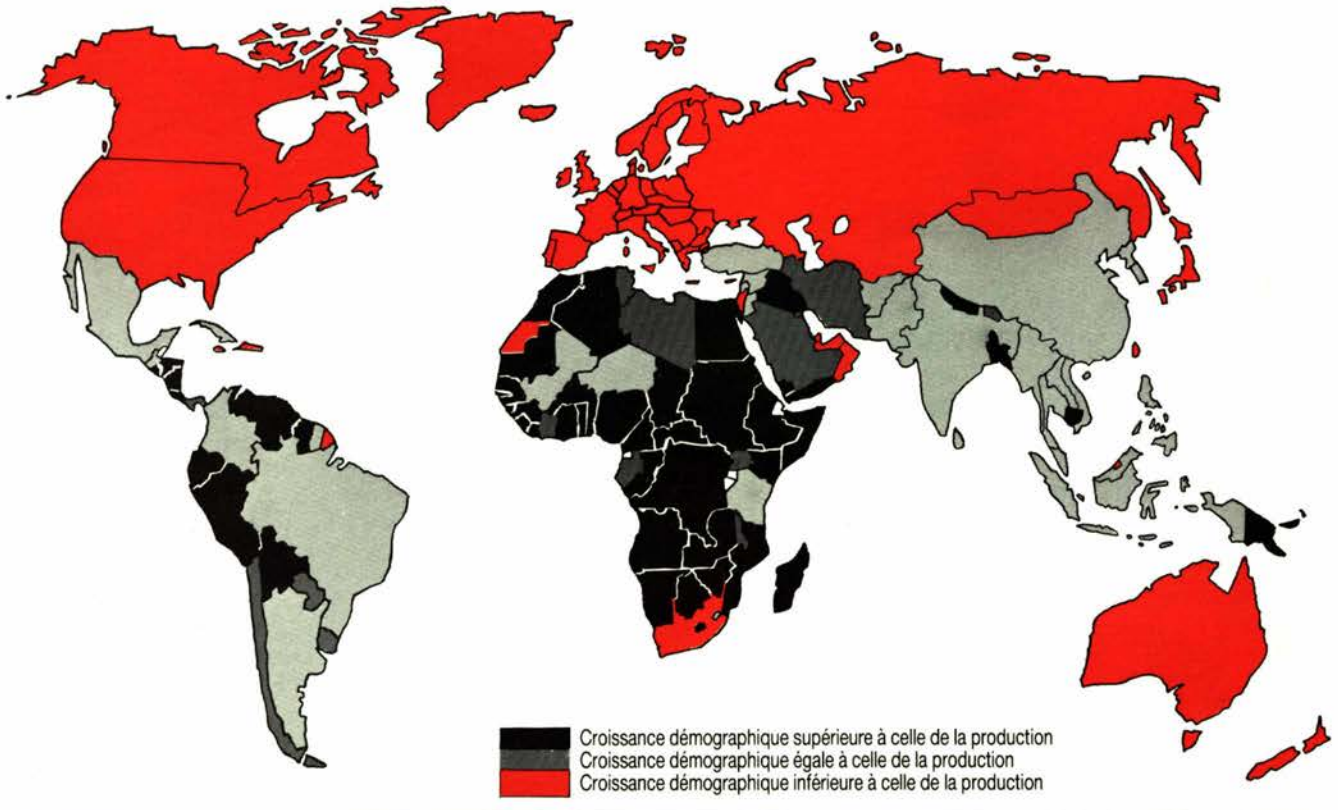

Source : Marie Stopes International.

Effets de la dynamique démographique

La population de beaucoup de pays du tiers monde a augmenté plus rapidement que la production agricole (carte). Dans environ 70 d'entre eux la production alimentaire par habitant a diminué depuis la dernière décennie.

Alimentation et nutrition

Exception faite de l'Asie, les pays en développement ont dû importer une proportion croissante des produits alimentaires dont ils ont besoin. De 10 millions de tonnes au milieu des années 60, le déficit céréalier annuel est passé à 33 millions pendant la période 1975-79. Si les tendances actuelles se maintiennent, il pourrait atteindre 132 millions d'ici à l'an 2000.

Tous les secteurs, toutes les facettes de la vie économique, sociale, politique des pays en développement seront touchés par l'accroissement de la population.

La Banque mondiale estime à quelque 800 millions le nombre de personnes qui n'ont pas actuellement une alimentation suffisante pour mener une vie active normale (c'est-à-dire moins de 90 % de la ration calorique minimale estimée par la FAO et l'OMS). La santé de 340 millions environ d'entre eux était gravement menacée en 1980 du fait d'un apport calorique insuffisant.

La malnutrition sévit non seulement dans les pays les plus démunis mais aussi dans ceux qui, globalement, ont des disponibilités alimentaires suffisantes. Plusieurs explications à cela : de fortes inégalités sociales, un très faible pouvoir d'achat de certaines catégories de la population, des problèmes de stockage et de transport. Bien que la proportion de personnes mal nourries ait diminué au cours des deux dernières décennies, le nombre absolu s'est accru.

Il est peu probable que, d'ici à l'an 2000, la superficie des terres arables s'accroisse de plus de 5 %. La production alimentaire supplémentaire devra donc venir pour l'essentiel d'une amé-

lioration des rendements. Or celle-ci est en grande partie fortement tributaire d'eau, de pétrole et d'engrais. L'incidence à long terme sur l'environnement des techniques agricoles modernes inquiète, notamment dans certaines régions de l'Afrique.

Une source alimentaire potentielle : le poisson. Particulièrement riche en protéines, il assure 40 % au moins de la ration protéique de plus de la moitié de la population du tiers monde. Or du fait de la surexploitation par les flottes des pays industrialisés et de la pollution du milieu marin, il y a peu de chances de voir la productivité naturelle des pêcheries mondiales augmenter. L'aquaculture et des espèces naguère non utilisées, le krill de l'Antarctique, par exemple, offrent un potentiel non négligeable ; l'évolution de l'environnement marin sera déterminante [1]. Les pays en développement ont de grandes difficultés à sauvegarder leurs stocks de poissons et les dommages causés à cette ressource, parce que moins visibles, préoccupent habituellement moins le public que, par exemple, le déboisement.

Pression sur l'environnement

La pression démographique sollicite la capacité de l'environnement au-delà de ses limites dans de nombreux pays en développement. Le rythme soutenu de l'expansion démographique, conjugué avec une pauvreté généralisée, créent de graves déséquilibres entre population et système écologique.

L'augmentation prévue de la population mondiale de 5 à plus de 6 milliards d'ici à l'an 2000 sera pour environ 95 % le fait des pays en développement qui sont souvent écologiquement fragiles. Les problèmes liés à la pauvreté en seront aggravés, le nombre de « réfugiés de l'environnement » accru. Le nombre de victimes de catastrophes « naturelles » — inondations et sécheresses, en particulier, dues au mépris des lois fondamentales de l'environnement — a doublé entre les années 60 et 70. Les tendances prévues d'ici à la fin du siècle ne sont guère plus encourageantes.

Baldev/Sygma

Le nombre de victimes de catastrophes dites naturelles — comme l'inondation au Bangladesh en septembre dernier — a doublé en dix ans.

Approvisionnement en eau

La pression démographique mène à l'augmentation de la consommation des ressources naturelles. Les approvisionnements en eau potable s'amenuisent déjà. Les cours d'eau, les lacs et les océans sont de plus en plus pollués. Les pays situés dans des régions désertiques s'accordent des délais de grâce, à durée variable, en pompant de l'eau de poches souterraines. Les hydrologues craignent que plusieurs pays, notamment en Afrique subsaharienne, connaissent avant longtemps de sérieuses pénuries d'eau. Pénuries qui non seulement menaceraient leurs populations croissantes mais qui compromettraient leurs efforts pour s'industrialiser et pour moderniser leur agriculture.

Les besoins alimentaires et énergétiques, qui — conséquence logique de la forte croissance démographique — augmentent rapidement, rendent encore plus préoccupantes les tendances à la désertification et au déboisement. Les sols tropicaux sont souvent vulnérables à l'érosion. En affaiblissant la couverture végétale, le surpâturage, lié à l'extension de l'élevage et la culture intensive, aggrave cette vulnérabilité. Près du tiers de la superficie totale des

1. Voir « L'aquaculture - un poisson d'or ? » par Carl-Christian Schmidt, **l'Observateur de l'OCDE**, n° 154, octobre/novembre 1988.

terres est menacé de désertification, selon une étude de l'ONU, et la couche arable disparaît à un rythme de 26 milliards de tonnes par an (FNUAP).

A cause des graves difficultés économiques de beaucoup de pays en développement, les possibilités d'exporter matières premières et produits industriels qui permettent de gagner des devises entrent souvent en conflit avec des considérations écologiques de long terme.

Déboisement

Le déboisement a ainsi plusieurs causes : l'augmentation constante de l'agriculture itinérante ; l'abattage du bois de chauffage, principale source d'énergie pour environ un quart de l'humanité ; l'exploitation forestière en vue d'exportations vers le Nord ; le défrichement pour les besoins du pâturage. Les forêts du monde disparaissent actuellement, selon les estimations, au rythme de 11 à 18 millions d'hectares par an. Le taux de replantation dans les régions tropicales atteint à peine le dixième de celui du déboisement. Selon les calculs du FNUAP et de la FAO, quelque 3 milliards d'êtres humains pourraient vivre en l'an 2000 dans des régions où le bois de feu sera insuffisant.

Si les forêts tropicales continuent à être défrichées au rythme actuel, la vie végétale et animale du globe pourrait être réduite de 10 à 20 % d'ici à l'an 2000. Et l'on ne peut que se livrer à des conjectures sur les conséquences que cela pourrait avoir sur le matériel génétique de la planète, le climat, etc.

Emploi et migrations

Selon les estimations, le sous-emploi serait déjà de l'ordre de 40 à 50 % dans le Sud. Le Bureau international du travail prévoit, entre 1985 et 2025, une augmentation de 1,4 milliard de travailleurs dans le tiers monde : environ 800 en Asie, 430 en Afrique, 170 millions en Amérique latine. La plupart des pays concernés

A. LES MÉGALOPOLES 1970-2000

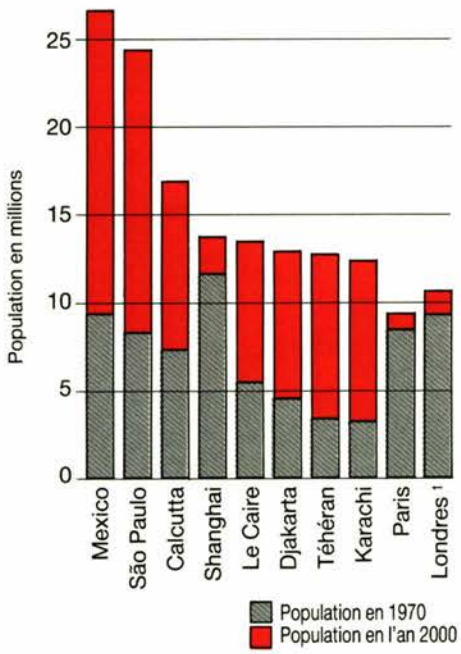

1. La population de Londres aura baissé pendant cette période.

Source : Nations unies.

ont de plus en plus de difficultés à créer de nouveaux emplois qui permettraient d'absorber une population active sans cesse croissante. Si on veut éviter une expansion spectaculaire du chômage, des investissements nouveaux en quantités extraordinaires seront nécessaires.

Des millions de personnes sans emploi ont depuis une trentaine d'années quitté la campagne pour la ville. De ce fait, si la population totale du tiers monde double tous les 25 à 35 ans, pour les grandes villes la fourchette est souvent de 10 à 15 ans. L'accroissement naturel y entre toutefois pour 60 % environ. En 1970, 13 % seulement de la population urbaine des pays en développement vivaient dans des villes de plus de 4 millions d'habitants ; ils seront 28 % en 2025 (graphique A). Etant donné que les taux de chômage sont souvent deux fois plus élevés en milieu urbain qu'en milieu rural, les conséquences sociales de cette explosion sont jugées extrêmement préoccupantes. L'accroissement de la population des villes sera particulièrement rapide en Afrique : de l'ordre de 440 % entre 1985 et 2025.

Un quart des familles du monde vit, à l'heure actuelle, dans des abris de fortune. Une bonne moitié des citadins du pays en développement habite des bidonvilles, dont le nombre d'habitants double tous les sept à dix ans. L'air que respirent de nombreux citadins du monde n'est pas, comme l'indiquerait un rapport de l'OMS et du PNUE, bon pour la santé humaine. L'urbanisation et les taux de fertilité élevés ont aussi trop tiré sur les ressources en eau et sur les systèmes d'égout. Quelle sera la situation en 2025 lorsque le monde comptera quelque 135 villes de plus de quatre millions d'habitants dont la plupart dans les pays en développement ?

Enseignement et alphabétisation

Grâce à des investissements massifs dans l'enseignement, le nombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires et secondaires a plus que quadruplé entre 1960 et 1985 (de 144 à

Près du tiers de la superficie totale des terres est menac

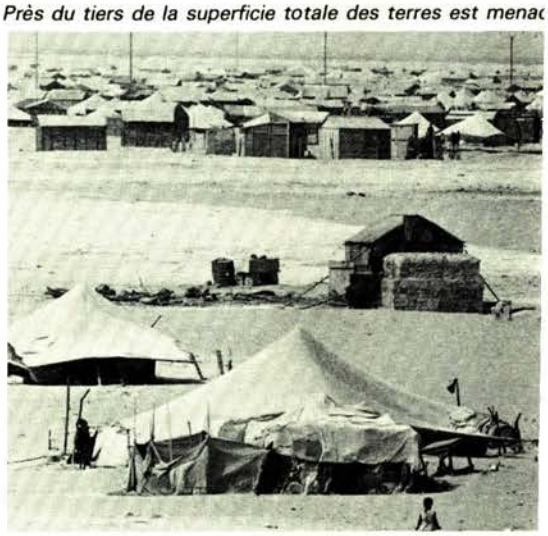

640 millions). En Afrique, le taux de scolarisation dans les écoles primaires a fortement augmenté, passant de 44 % à plus de 80 % entre 1960 et 1985.

La proportion d'adultes analphabètes dans les pays en développement est tombée de 59 % en 1960 à 38 % en 1985. Mais du fait de l'expansion démographique, on prévoit que le nombre total d'analphabètes, 720 millions en 1970, atteindra 880 millions en 1990 et 950 millions à la fin du siècle.

L'enseignement devra faire face à une tâche redoutable, sur le plan quantitatif aussi bien que qualitatif. Selon les projections, le nombre d'enfants âgés de 6 à 17 ans sera de 1,28 milliard en l'an 2000, contre 940 millions en 1980. Une augmentation de 340 millions. C'est en Afrique que la tâche sera la plus complexe ; le nombre d'enfants inscrits dans l'enseignement primaire sur l'ensemble du continent passera, selon l'UNESCO, de 96 millions en 1990 à 135 millions en l'an 2000.

Les femmes

Dans toutes les régions en développement, le ralentissement de l'expansion démographique libérerait des ressources qui permettraient d'améliorer l'enseignement en quantité et en qua-

le désertification.

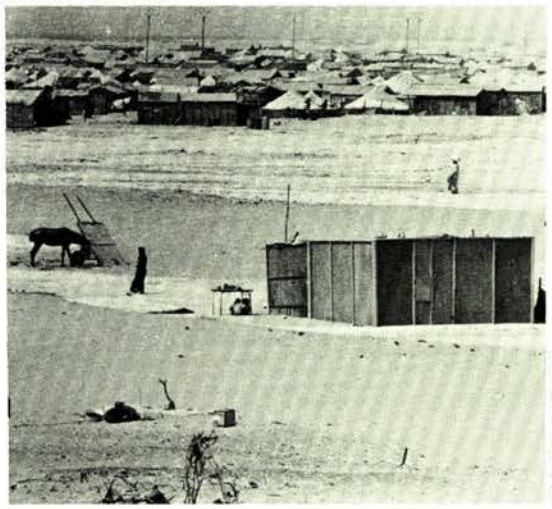

Alain Nogues/Sygma

B. TROP, TROP TÔT, TROP PROCHE, TROP TARD

Mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes, Pérou

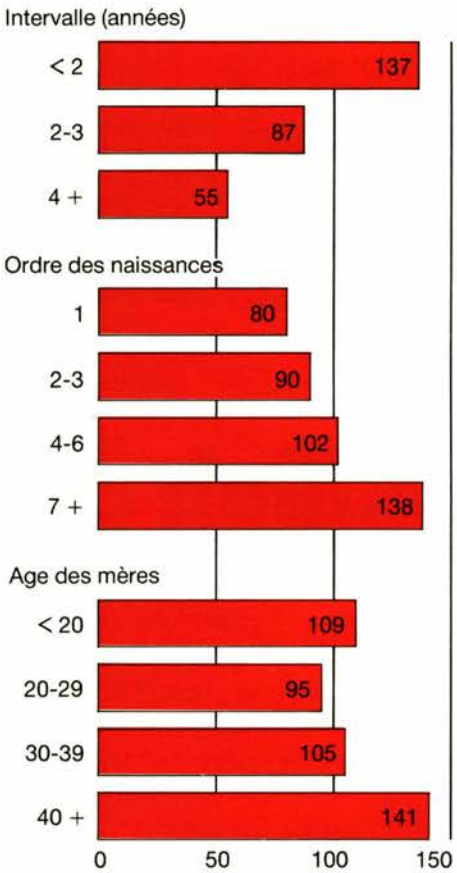

Source : Shea Oscar Rutstein, 'Infant and Child Mortality: Levels, Trends, and Demography Differentials', Comparative Study N° 24, Enquête mondiale sur la fécondité, Londres, 1982.

lité, et de faire sensiblement reculer l'analphabétisme féminin. Certaines indications donnent à penser que le nombre d'analphabètes augmentera beaucoup plus rapidement chez les femmes que chez les hommes (plus 74 et plus 20 millions respectivement entre 1960 et 1980). En 1985, le taux d'analphabétisme féminin – 49 % des femmes adultes – était presque le double du taux masculin – 28 %.

Pourcentages qui ne sont pas sans lien avec l'expansion démographique

Charlotte Thege

Une importante cause de déboisement : l'abattage du bois de chauffage, principale source d'énergie pour environ un quart de l'humanité.

galopante à laquelle les femmes ont payé le plus lourd tribut : charge de travail supplémentaire, menaces sur la santé de grossesses et de naissances trop nombreuses, trop fréquentes, trop précoces ou trop tardives (graphique B). Entre 35 et 50 millions d'avortements seraient pratiqués chaque année par des femmes qui ne veulent mener à terme leur grossesse. Environ un demi-million de femmes meurent chaque année des suites de la grossesse ou de l'accouchement. Le taux de morbidité n'est pas connu. Selon les estimations, des services élargis de planning familial pourraient sauver 200 000 femmes chaque année et diminuer considérablement la mortalité infantile.

Il est essentiel de garder présent à l'esprit ce que le FNUAP analyse bien : « C'est de leur rôle d'épouse et de mère que les femmes de la plupart des pays du tiers monde tirent leur position dans la communauté. Pour faire baisser la fertilité, il est par conséquent important de contribuer à faire en sorte que les femmes puissent acquérir cette position autrement. Un changement dans différents domaines peut les y aider : le droit de propriété et d'héritage, le droit de vote, le droit de choisir en matière de mariage et de divorce, l'éducation et, bien entendu, l'accès au planning familial »[2]. Inutile d'ajouter qu'il s'agit de changements souhaitables dans leur propre droit indépendamment de leur impact sur la fertilité. ■

2. Rapport 1987, FNUAP, New York, 1988, p. 14.

J. Van Acker/FAO

Plusieurs pays d'Amérique latine – le Brésil, la Colombie et le Mexique notamment – ont obtenu des baisses spectaculaires des taux de natalité grâce à des programmes de planning familial bien menés.

Planning familial: coût/bénéfices

Seuls quelques très rares pays en développement s'opposent aujourd'hui au planning familial. Les programmes publics se sont multipliés au cours de la dernière décennie et la volonté politique s'est accompagnée d'une très forte expansion des services effectivement offerts. Les programmes les plus efficaces ont obtenu des baisses spectaculaires des taux de natalité–Barbade, Chine, Corée, Cuba, Hong-Kong, Indonésie, Mexique, Singapour, Sri Lanka, Taiwan, Thaïlande. Au Brésil et en Colombie, des programmes menés par les ONG ont eu des résultats similaires.

La Chine compterait probablement quelque 110 millions d'habitants de plus aujourd'hui si elle n'avait pas mis en œuvre sa politique démographique, y compris un programme énergique de planning familial. Dans le cas de l'Inde, le chiffre serait de 80 millions.

Plus de la moitié des couples vivant ensemble à travers le monde, et dont la femme est en âge de procréer, utilisent, selon les données les plus récentes, une méthode contraceptive. Dans le Sud, la proportion est estimée à 45 % – avec de très fortes variations d'un continent à l'autre (graphique).

Les programmes de planning familial peuvent-ils freiner une augmentation trop rapide de la population ? Ou le "développement est-il la meilleure pilule ?". A cette question débattue sans cesse pendant les années 60 et 70, la Conférence internationale sur la population tenue à Mexico en 1984, à laquelle participaient presque tous les gouvernements du monde, a répondu qu'il ne s'agit pas d'alternatives mais de deux nécessités complémentaires.

Comment être efficace ?

Des recherches récentes indiquent qu'il est plus efficace, dans certaines conditions, pour réduire la fécondité, d'accorder une aide aux programmes de planning familial qu'aux autres programmes de développement. (Il ne faut naturellement pas en conclure que ces programmes et l'aide qui leur est accordée ne présentent pas en eux-mêmes un très grand intérêt). Les rares études faites jusqu'ici dans le tiers monde montrent que de 30 à 50 % de la baisse de la fécondité sont dus à des programmes de planning familial, proportion qui devrait augmenter à l'avenir.

La solution idéale consiste à intégrer l'information relative à la régulation des naissances et les services correspondants à l'ensemble des services

sociaux. Néanmoins, lorsque les infrastructures de santé sont médiocres ou inexistantes, on peut fournir des informations relatives à la régulation des naissances et à certains contraceptifs par le biais de groupes communautaires, en particulier les organisations féminines, les systèmes traditionnels de santé et différents circuits commerciaux. En ce sens, le planning familial a pu, dans certains pays, être un facteur de changement social et l'une des premières manifestations du développement des services de santé primaires, en particulier de la santé maternelle et infantile.

Il ne faut pas oublier les hommes. Les recherches menées dans des contextes culturels différents ont établi que ce sont souvent eux qui constituent le principal obstacle à une acceptation plus généralisée et au financement du planning familial. C'est pourquoi on informe maintenant les maris aussi des bienfaits de la régulation des naissances.

Cela dit, arrêter une politique nationale est une chose, l'appliquer en est une autre. Nombre de pays n'ont pas les ressources humaines et financières nécessaires. Par ailleurs, malgré une évolution très nette et assez générale, plusieurs gouvernements ne sont pas animés d'une volonté politique suffisamment forte pour soutenir des activités qui restent perçues comme "sensibles" sur les plans ethnique, religieux et politique. De ce fait, des millions de gens n'ont pas encore accès à des moyens contraceptifs sûrs et efficaces.

Qu'en est-il de la demande ?

En plus des utilisateurs actuels de moyens contraceptifs, y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent réellement y avoir recours ? Oui, et elles sont nombreuses. D'après l'Enquête mondiale sur la fécondité financée par le FNUAP et l'USAID et menée par l'Institut international de la statistique (La Haye), il existe en cette matière une forte demande non satisfaite, certains

« Ce rapport montre que le progrès économique et social contribue à ralentir la croissance démographique. Mais il souligne aussi qu'un accroissement rapide de la population entrave le développement économique. Il est par conséquent essentiel que les gouvernements agissent simultanément sur les deux fronts. Pour les pays les plus pauvres, le développement peut se révéler impossible si l'on ne freine pas la croissance de la population—et cela avant même que des revenus plus importants ne fassent baisser spontanément la fertilité...

... Les analyses révèlent la complémentarité de deux types de mesures qui sont essentielles pour réduire la fertilité – le planning familial et l'éducation des femmes. Là où les femmes sont peu éduquées, des programmes de planning familial mis en œuvre entre 1972 et 1982 ont eu de très faibles effets. Pour deux raisons : ces programmes sont difficiles à mener sans quelques femmes bien éduquées pour les conduire ; la demande de moyens de contraception est faible. Et dans les régions où des services de planning familial sont inexistants, l'éducation des femmes a eu très peu d'effets. Par contre, l'impact des deux ensemble a été puissant...

...Là où les services de planning familial sont répandus et bon marché, la fertilité a baissé plus rapidement que seul le progrès social et économique aurait laissé prévoir. Parmi les exemples : la Tunisie, l'Irak, la Thaïlande, la Colombie et, plus récemment, l'Indonésie et le Mexique. »

Rapport sur le développement dans le monde, 1984, la Banque mondiale.

CONTRÔLE DES NAISSANCES PAR RÉGION ET PROCÉDÉ

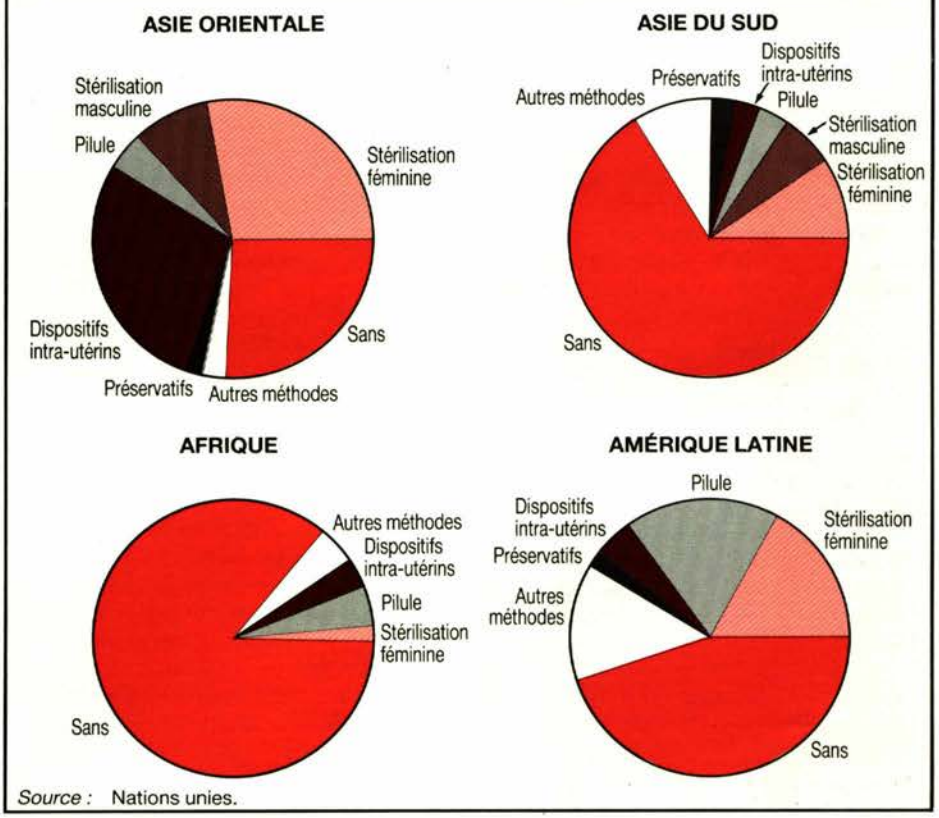

Source : Nations unies.

IPPF/Helen Kitchen

Sans sa politique démographique, la Chine compterait probablement quelque 110 millions d'habitants de plus aujourd'hui.

pays d'Afrique exceptés. Chose significative : parmi les femmes qui disent ne pas désirer plus d'enfants, la moitié n'utilise aucune méthode de contraception. Une récente analyse portant sur 18 pays du Sud montre que, si les femmes qui ont confié que leur dernière naissance était non souhaitée avaient eu les moyens de l'éviter, l'accroissement naturel n'aurait été en moyenne que de 1,3 % au lieu de 2,2 %.

Pour un coût assez modeste...

Dans le passé, les investissements consacrés aux programmes démographiques ou de planning familial dans le monde en développement étaient financés pour 80 % environ par l'aide extérieure, la contribution des gouvernements nationaux étant de 20 % seulement. Aujourd'hui, le rapport est plus ou moins inversé. En dépit de cet accroissement tout à fait appréciable de l'effort des pays du tiers monde eux-mêmes, les crédits alloués au planning familial ne représentent encore que moins de 0,5 % de la plupart des budgets nationaux. Moins de 2 % seulement de l'aide publique au développement (APD) y sont consacrés.

Pour atteindre les niveaux d'utilisation de moyens contraceptifs nécessaires à une amélioration de la santé des femmes et à un ralentissement plus marqué de l'expansion démographique, les dépenses totales de planning familial dans le monde en développement devraient, selon la Banque mondiale, s'élever à plus de 7 milliards de dollars par an au moins d'ici à l'an 2000 (dollars de 1984). Soit quatre fois le montant des dépenses intérieures et étrangères actuelles.

□□

Les pays qui ont le mieux réussi à faire baisser leur taux de natalité ont de nombreuses caractéristiques en commun : ils ont accordé un rang de priorité élevé à la mise en valeur des ressources humaines ; ils ont investi dans les services sociaux, y compris la santé et l'éducation, prêtant une attention particulière à la condition féminine, à l'emploi des femmes et à l'amélioration de la santé maternelle et infantile ; ils ont fortement privilégié l'information relative au planning familial et aux méthodes de contraception. Bon nombre de ces pays se sont expressément employés à promouvoir la croissance dans l'équité.

Fournir d'ici à l'an 2000 des services suivis et durables de planning familial à quelque 1,3 milliard de couples et d'individus ne sera pas une mince entreprise. Les quinze dernières années ont cependant permis d'acquérir une riche expérience où "participation de la communauté", "décentralisation" et "formation" sont les mots-clefs pour les gouvernements nationaux comme pour les pays donneurs. Il faut en tirer parti. ■

« Etant donné les difficultés évidentes d'accoître la production alimentaire aussi vite que la population, on se tourne de plus en plus vers les responsables de la politique démographique et des services de planning familial. Dans le monde des années 90 et au-delà, l'équilibre de l'équation alimentation/population pourra dépendre plus d'eux que des agriculteurs. »

Lester R. Brown, président, World Watch Institute, auparavant responsable du service du développement agricole international du ministère américain de l'agriculture ; « The Growing Grain Gap », *World Watch*, septembre/octobre 1988.

Bibliographie OCDE

- Margaret Wolfson, **L'action communautaire au service du planning familial**, janvier 1988.
- Jean Bonvin, **Changements sociaux et productivité agricole en afrique centrale**, avril 1986.
- Christian Coméliau, **Interdépendance et styles de développement**, avril 1985.
- Julien Condé, Michèle Fleury-Brousse, Dominique Waltisperger *et al.*, **La mortalité dans les pays en développement. Banque de données**, trois volumes, novembre 1980.
- Margaret Wolfson, **Nouvelles approches aux problèmes de population**, janvier 1979*.
- Joseph C. Wheeler, **Coopération pour le développement : examen 1987**, janvier 1988 (publié régulièrement)
- Rutherford M. Poats, **Vingt-cinq ans de coopération pour le développement**, janvier 1986.
- J. Lecaillon, C. Morrison, H. Schneider et E. Thorbeck, **Politiques économiques et performances agricoles dans les pays à faible revenu**, décembre 1987.
- Louis Emmerij, **Les politiques de développement et la crise des années 80**, octobre 1987.
- Bernard J. Lecomte, **L'aide par projet : limites et alternatives**, avril 1986.
- Hartmut Schneider, **La satisfaction des besoins alimentaires dans un monde en évolution**, octobre 1984.

* Epuisé ; disponible sur microfiche.

Les contradictions du droit international du commerce nucléaire

Patrick Reyners

Quels moyens juridiques utiliser pour encourager les échanges internationaux de matières et d'équipements nucléaires sans courir le risque de favoriser la prolifération des armes atomiques ? Ce défi lancé aux négociateurs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)[1], signé il y a tout juste 20 ans, explique les contradictions auxquelles est confronté, encore aujourd'hui, le droit international du commerce nucléaire. L'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (AEN), dans une étude qui vient d'être publiée, examine les aspects internationaux de cette réglementation et analyse les législations de seize pays de l'OCDE[2].

L'exploitation pacifique de l'énergie nucléaire fait, depuis l'origine, l'objet d'un soin très attentif de la part du législateur dans les pays industrialisés. C'est aussi une activité où la coopération internationale a poussé particulièrement loin l'harmonisation des législations, qu'il s'agisse de la responsabilité civile, de la protection des travailleurs et du public contre les rayonnements ionisants ou des transports de substances radioactives. En comparaison, le droit international applicable aux *échanges* de matières et équipements nucléaires demeure relativement peu homogène. De surcroît, son élaboration a donné lieu à de vives controverses.

Patrick Reyners est responsable des affaires juridiques à l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire.

Dans la réalité – et contrairement à la plupart des autres textes qui régissent le commerce international – les normes applicables aux échanges nucléaires tendent plus à placer ceux-ci sous un régime de haute surveillance qu'à les encourager. La raison en est que le droit dans ce domaine est intimement lié à l'une des préoccupations majeures de notre époque : prévenir tout détournement à des fins militaires de cette source d'énergie et réduire ainsi le risque d'un conflit nucléaire.

A l'origine, la tâche confiée aux diplomates et aux juristes était, reconnaissons-le, particulièrement délicate : concilier la défense d'intérêts nationaux d'importance stratégique (autonomie énergétique, débouchés commerciaux ...) avec le maintien d'un ordre international fondé sur la limitation à un groupe restreint de pays de la détention de l'arme atomique.

Aussi n'est-il pas surprenant que le droit du commerce nucléaire reflète plusieurs niveaux de contradictions : entre la nécessité de restreindre la communication des informations sensibles et la volonté de promouvoir la coopération, entre la reconnaissance

1. Le Traité a été ouvert à la signature le 1er juillet 1968, à Moscou, Washington et Londres, capitales des trois gouvernements dépositaires, à l'issue de négociations menées sous les auspices des Nations unies. Il est entré en vigueur le 5 mars 1970. Environ 140 Etats sont aujourd'hui Parties au TNP.

2. **La réglementation du commerce nucléaire – non-prolifération – approvisionnement – sécurité** (2 volumes), Les éditions de l'OCDE, Paris, 1988.

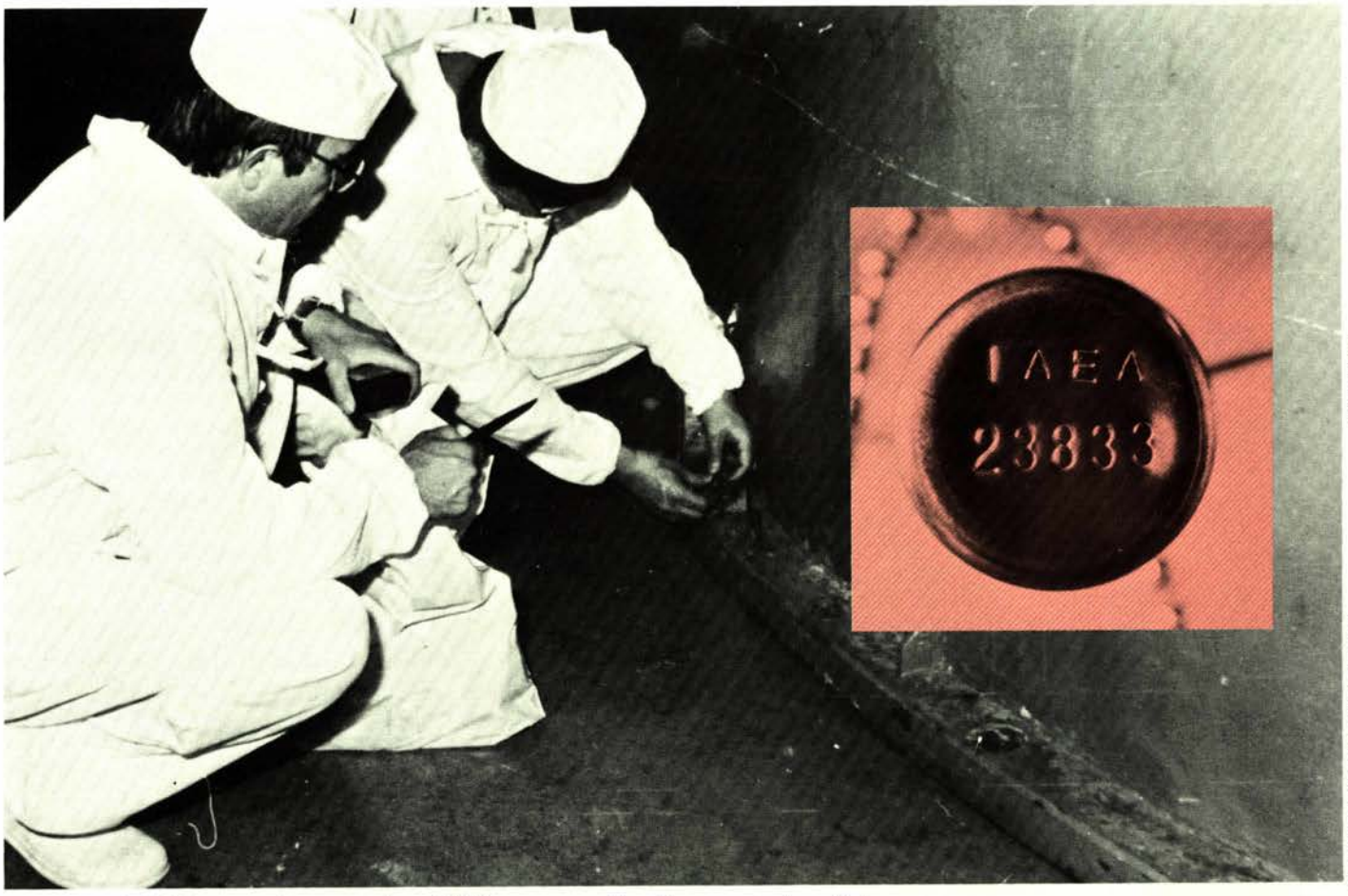

Glenn/AIEA

Centrale nucléaire, Kozloduy, Bulgarie

Inspecteurs de l'AIEA posant des sceaux (en médaillon sur notre photo) à une centrale nucléaire.

des différences de statut des pays et le principe de non-discrimination, entre la politique de sélectivité des exportations et le libre accès à la technologie nucléaire.

Les années 60 : du bilatéral au multilatéral

A l'issue d'une période de secret sur les connaissances susceptibles d'être exploitées pour la mise au point de la bombe atomique, le président Eisenhower – dans un discours à l'ONU demeuré célèbre sous le nom d'"*Atoms for peace*" – propose en décembre 1953 un vaste plan de développement international de l'énergie nucléaire, pourvu que celui-ci soit accompagné de garanties appropriées. Cette initiative constitue le véritable lancement de la coopération économique et le début de la réglementation internationale dans ce domaine.

La coopération allait, pour commencer, essentiellement prendre la forme d'accords bilatéraux. Le petit nombre de pays qui détenaient *de facto* le monopole de la fourniture et des équipements nucléaires ont subordonné leurs exportations à l'acceptation par les pays importateurs d'engagements précis portant sur leur emploi exclusivement pacifique.

Ces engagements supposaient que l'on se donne des moyens efficaces de vérification. Des contrôles directs effectués par les pays exportateurs sur le territoire des pays importateurs auraient inévitablement soulevé des problèmes de souveraineté nationale. Dans ces conditions, les Parties à un accord bilatéral s'entendent pour confier à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), organisation nouvellement créée (1957) au sein de la famille des Nations unies, le soin d'inspecter les installations où se trouvaient les matières nucléaires ainsi transférées[3]. Les modalités de ces contrôles font, à leur tour, l'objet d'accords de "garanties" triangulaires conclus entre l'AIEA et les deux pays concernés.

C'est donc dans le cadre d'un dispositif assez rigide constitué par un ensemble d'arrangements intergouvernementaux que vont se développer les relations commerciales proprement dites entre les opérateurs industriels. Malgré une évolution progressive vers une plus grande internationalisation, cette situation reste l'une des caractéristiques fondamentales de la réglementation des échanges nucléaires à l'heure actuelle.

Dans un contexte régional, la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) et l'Agence européenne pour l'énergie nucléaire (aujourd'hui l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire) mettent en place, à partir de 1958, des systèmes de contrôle analogues entre leurs pays membres respectifs. Le Traité EURATOM pose également les fondations d'une intégration des programmes atomiques au sein de l'Europe des Six, notamment en instituant un régime de propriété communautaire des combustibles nucléaires et en créant une agence d'approvisionnement.

Ces développements de la coopération internationale préludent au passage du bilatéral au multilatéral des mécanismes juridiques. Coïncidant avec une certaine détente dans les relations Est-Ouest qui facilite un rapprochement des politiques américaine et soviétique en matière de désarmement, l'adoption du TNP en 1968 marque un tournant : il vise à substituer à une mosaïque d'accords particuliers un système intégré de garantie des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le TNP consacre officielle-

ment le concept-clef de non-prolifération qui revient en pratique à dissuader tout pays autre que les Etats-Unis, l'URSS, le Royaume-Uni, la France et la Chine de se doter d'un armement atomique (on notera en passant qu'il s'agit des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU).

De fait, le TNP sanctionne explicitement la différence de statut qui sépare les Etats détenteurs d'armes nucléaires (appelés EDAN) de ceux qui n'en possèdent pas (ENDAN), en leur assignant des droits et des devoirs bien distincts.

Premier volet. Les EDAN s'engagent à ne pas fournir aux ENDAN des armes nucléaires et à poursuivre activement les négociations sur un désarmement nucléaire général. Les ENDAN renoncent de leur côté à se procurer des armes nucléaires ; en contrepartie, le Traité leur reconnaît un droit d'accès, sans discrimination, aux matières, équipements et connaissances nécessaires au développement de leurs programmes nucléaires.

Deuxième volet. Les Parties au Traité s'interdisent de fournir à tout ENDAN des matières brutes ou fissiles, et des installations pour leur utilisation, sauf si celles-ci sont soumises aux contrôles de l'AIEA aux termes d'un accord conclu avec cette Agence, favorisant ainsi la mise en place d'un régime international unifié.

Le TNP représente un progrès considérable sur le plan du droit. Il ne va cependant pas suffire à instaurer la confiance entre les partenaires des échanges nucléaires – particulièrement entre pays industrialisés et pays du tiers monde. Confiance sans laquelle une politique active de coopération dans ce domaine sensible ne peut être menée avec efficacité.

Les années 70 : le temps du soupçon

L'ambition des négociateurs au TNP avait été d'apporter une réponse satisfaisante à la question fondamentale que pose la réglementation du commerce nucléaire : trouver un cadre juridique qui permettrait de favoriser les échanges internationaux tout en évitant des risques de prolifération horizontale des armes nucléaires[4]. Ces espoirs un temps caressés vont être en partie déçus.

La différence de traitement opérée par le Traité entre pays EDAN et ENDAN suscite d'emblée des objections de principe, notamment parmi les pays en développement, ce qui compromet ses chances d'acceptation universelle. Deux Etats qui possèdent l'arme nucléaire (la France et la Chine) se sont toujours abstenus de le signer. Plusieurs autres, réputés avoir la capacité technologique requise pour mettre au point un armement nucléaire, ont refusé jusqu'à présent d'y adhérer et, au risque d'affecter la crédibilité du régime institué par le Traité, entretiennent le doute sur leurs intentions réelles. De même, certains incidents – l'explosion "pacifique" indienne en 1974 ou l'attaque d'Israël en 1981 sur un centre de recherches atomiques irakien (un pays Partie au TNP) – ont eu inévitablement des effets déstabilisants.

L'objectif du TNP de mettre sur pied une sorte de charte de la coopération nucléaire internationale va être également contrarié par les rivalités commerciales entre pays exportateurs. Mais surtout par des incertitudes croissantes sur l'efficacité du système de contrôle qui est à la base même du Traité. Des critiques dénoncent en particulier le caractère seulement volontaire de la soumission aux garanties de l'AIEA, le fait que les inspections ne s'étendent pas automatiquement à l'ensemble des activités du cycle du combustible nucléaire (notamment celles mises en œuvre par des pays de façon autonome).

L'impossibilité de convaincre tous les

Instrument spécial de l'AIEA pour l'ouverture des sceaux.

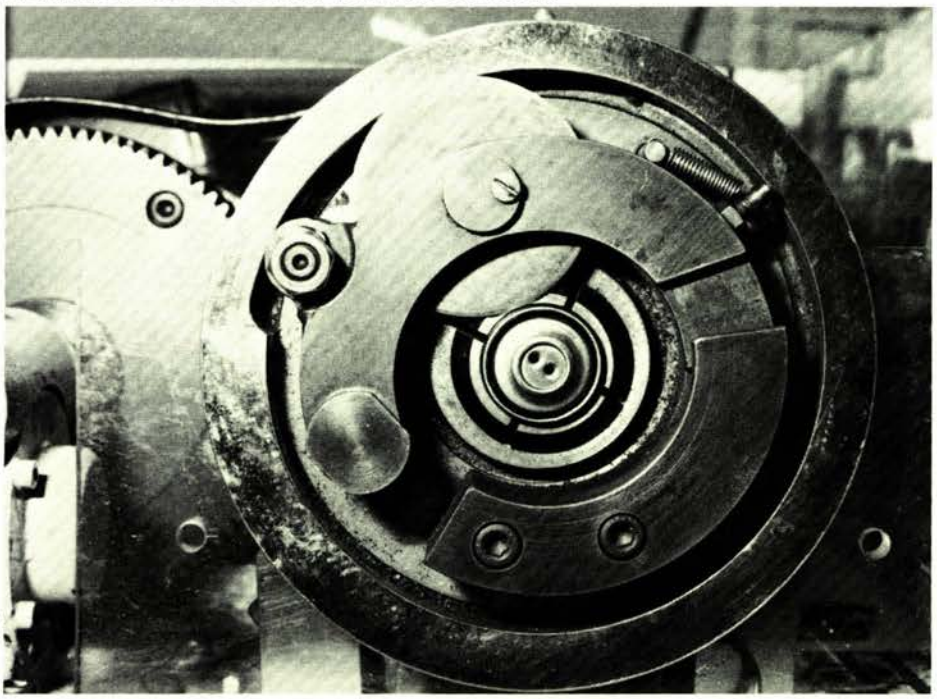

Katholitzky

3. Ces contrôles prennent la forme d'une comptabilité rigoureuse des matières et d'une surveillance physique des lieux où elles se trouvent, complétée – exemple alors unique en droit international – par des vérifications directes accomplies par des agents de l'AIEA dans les installations nucléaires des Etats concernés.

4. Prolifération horizontale : multiplication des Etats détenteurs d'armes. Prolifération verticale : renforcement des arsenaux nucléaires existants.

pays d'accepter de soumettre l'intégralité de leurs activités nucléaires aux contrôles prévus par le TNP va amener certains pays industrialisés à préconiser – en dehors du Traité – un durcissement des règles du commerce. Dans deux directions : concertation internationale et mesures unilatérales.

Le « Club de Londres »

En 1974, s'engagent à Londres des négociations confidentielles au sein d'un groupe de pays industrialisés, de l'Est comme de l'Ouest (le « Club de Londres »). Objectifs recherchés : promouvoir l'application des garanties du TNP sur l'ensemble des opérations nucléaires dans les pays ENDAN dont ils sont les fournisseurs ; harmoniser les politiques d'exportations nucléaires et rationaliser les contrôles, notamment en dressant la liste des matières et équipements dont le transfert – y compris à des pays non-parties au TNP – doit imposer automatiquement l'application des garanties de l'AIEA[5]. Ces discussions aboutissent à une sorte de code de bonne conduite – les directives du Club de Londres.

Ces directives ne constituent pas, à proprement parler, un accord international et les pays participants vont choisir, pour officialiser leurs engagements, une technique originale : ils les notifient par lettre adressée au directeur général de l'AIEA, lequel sera chargé de les communiquer aux Etats membres de l'Agence. D'autre part, le contenu des engagements est intégré dans les nouveaux accords bilatéraux de coopération qui continuent, par conséquent, d'être l'élément essentiel de la réglementation des échanges nucléaires.

Si cette démarche renforce l'efficacité des contrôles sur les exportations et conforte l'autorité de l'AIEA dans la domaine des garanties, elle a aussi des effets pervers. En effet, elle accentue les contraintes qui pèsent sur les pays non dotés d'armes nucléaires, y compris sur ceux qui ont accepté de bonne foi les restrictions imposées par le TNP. De plus, elle donne à ceux qui, au nom de la souveraineté nationale et de l'indépendance économique, ont refusé d'adhérer au Traité, des arguments pour persister dans leur attitude.

Plusieurs pays – les Etats-Unis, le Canada, l'Australie notamment – auraient pourtant souhaité que les restrictions du Club de Londres soient *plus* rigoureuses, notamment en ce qui concerne certaines opérations particulièrement sensibles : l'enrichissement et le retraitement ou encore l'utilisation du plutonium. Ils vont agir par voie législative pour infléchir en ce sens leur politique d'exportation, allant parfois jusqu'à des embargos.

Ces mesures unilatérales, qui dans certains cas supposaient la renégociation des accords bilatéraux existants, n'iront pas sans susciter de vives protestations dans la communauté internationale. Les autres pays nucléaires avancés sont ainsi particulièrement affectés dans leurs approvisionnements, à un moment où la crise pétrolière les rend soucieux d'assurer leur sécurité énergétique. En revanche, les pays du tiers monde seront relativement moins gênés puisque leurs programmes sont encore dans la plupart des cas à un stade embryonnaire. Certains d'entre eux, comme l'Argentine, s'en trouveront confortés dans leur volonté d'assumer de façon indépendante leur développement nucléaire.

Un casse-tête pour les industriels

Ces multiples restrictions sont également source de complications pour l'industrie nucléaire. Illustration concrète : le consentement préalable que revendiquent divers pays fournisseurs et qui leur donne en quelque sorte un droit de suite. En substance, cette procédure consiste à imposer au pays importateur d'obtenir le consentement du pays d'origine avant de pouvoir procéder à une série d'opérations : retransfert des biens importés à un pays tiers, enrichissement de l'uranium au-dessus d'un certain taux, retraitement du combustible irradié...

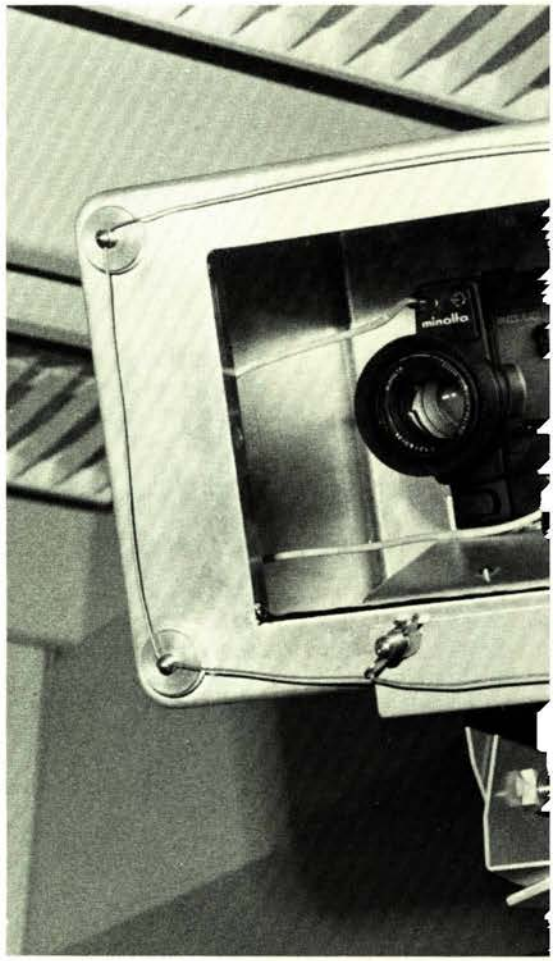

Dispositif passif de surveillance – un système de caméra

Ces obligations se cumulent souvent lorsque plusieurs pays fournisseurs de biens ou de services sont concernés : du minerai d'uranium en provenance d'un pays A est importé par un pays B, transformé en combustible dans un pays C, enrichi dans un pays D, retraité après utilisation dans un pays E, etc... On appréciera les difficultés et les retards qui peuvent en résulter pour les exploitants obligés d'obtenir une autorisation pour chacune de ces étapes. Les accords de fourniture les plus récents dénotent cependant une tendance à davantage de souplesse et une plus grande sélectivité du traitement réservé aux pays importateurs.

Ces difficultés vont convaincre à la fin des années 70 les divers partenaires de la nécessité de renouer le dialogue, afin de chercher en commun, sur de nouvelles bases, un terrain d'entente.

Retour à la concertation

La première manifestation de cet esprit nouveau est l'organisation, en 1978, à l'initiative des Etats-Unis,

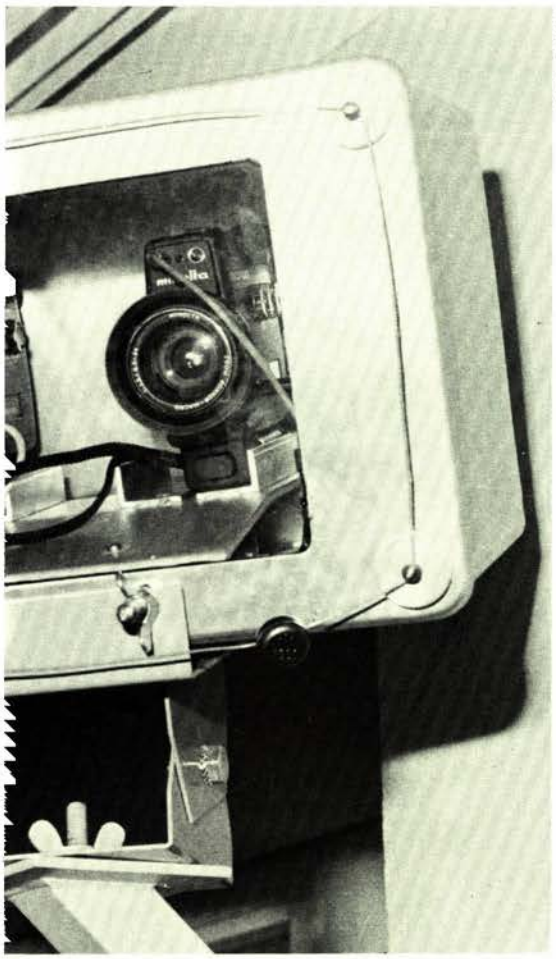

AIEA - Pfeifer

double – placé dans une boite scellée.

d'une vaste conférence[6] associant l'ensemble des pays ayant des intérêts nucléaires. Les discussions, qui se poursuivent pendant deux ans, portent sur les diverses options techniques et économiques en présence, sur la toile de fond de la recherche d'un consensus international en matière de non-prolifération. Elles permettent d'apaiser en partie les controverses soulevées par certains choix industriels (le recyclage du plutonium, le développement des surgénérateurs...), tout en dissipant l'illusion que pourraient exister des verrous technologiques capables d'assurer une séparation étanche entre utilisations civiles et militaires d'un même équipement nucléaire. Finalement ces échanges, à défaut de résultat tangible, ont contribué à restaurer un meilleur climat. Celui-ci sera mis à profit pour créer au sein de l'AIEA, en juin 1980, le comité de la sécurité des approvisionnements (CAS) qui va s'efforcer de trouver une solution aux problèmes non résolus par les rédacteurs du TNP.

Comme l'indique son titre, cet organe reçoit pour mission de rechercher le moyen de conjuguer mesures efficaces de non-prolifération avec assurances d'un approvisionnement garanti et non discriminatoire. Compte tenu de la difficulté de l'entreprise, il n'est pas vraiment surprenant que le comité n'ait pas encore abouti. Néanmoins, il a fait œuvre utile en élaborant des "principes" relatifs aux moyens par lesquels les fournitures de matières, équipements et technologie nucléaires, ainsi que les services du cycle du combustible, pourraient être offerts aux pays intéressés de façon plus sûre, dans le respect des impératifs de non-prolifération. Le comité a également étudié des mécanismes d'assistance des pays au cas où leur approvisionnement se trouverait compromis et discuté des modalités suivant lesquelles les accords de coopération actuels pourraient être révisés en conséquence.

□□

Le droit du commerce nucléaire est – son évolution le montre – un ensemble assez composite, dominé par l'intervention multiforme des Etats et encore marqué par le caractère quelque peu léonin des rapports entre fournisseurs et clients.

L'effort que représente le TNP, appuyé sur le réseau des garanties de l'AIEA, pour donner à ce droit une nature plus réglementaire que contractuelle, devra certes être poursuivi pour apporter plus de stabilité et de confiance dans les échanges.

Il n'empêche. Avec le recul, le bilan de l'application du TNP apparaît objectivement positif sur un point essentiel : depuis vingt ans, aucun pays n'a pris la lourde responsabilité politique d'annoncer qu'il s'était doté d'un armement atomique. Ce satisfecit doit naturellement être nuancé lorsque l'on sait que plusieurs Etats n'ont pas écarté officiellement l'"option" militaire. Si un seul d'entre eux devait braver l'interdit, les conséquences pourraient être redoutables pour l'édifice tout entier de la non-prolifération.

Par ailleurs, l'apparition sur le marché nucléaire de nouveaux pays fournisseurs, la plupart du tiers monde, pose, dans un contexte d'âpre concurrence économique, une question importante : leur nouveau statut conduira-t-il ces pays, dont plusieurs ne sont pas parties au TNP, à adhérer à leur tour aux normes exigeantes de non-prolifération que défendent les nations industrialisées ?

Quant à l'autre aspect de la dialectique des échanges nucléaires – la garantie des approvisionnements – les résultats assez décevants de la récente conférence des Nations unies sur l'énergie nucléaire[7] indiquent que, malgré les progrès enregistrés, les contradictions de la réglementation du commerce nucléaire ne sont toujours pas entièrement résolues. Selon le mot de Giraudoux, le droit est l'une des plus grandes écoles de l'imagination : il faut espérer que les juristes sauront lui donner raison. ■

5. Le Club de Londres s'appuie sur ce point sur les travaux du comité Zangger, un comité d'experts de pays signataires du TNP.

6. Conférence connue sous le nom « Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire » ou *International Nuclear Fuel Cycle Evaluation* (INFCE).

7. Conférence des Nations unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, 1987.

Bibliographie OCDE

- **Réglementation du commerce nucléaire**, deux volumes, octobre 1988.
- **Bulletin de droit nucléaire**, publié deux fois par an depuis 1968.
- **L'énergie nucléaire et l'opinion publique**, septembre 1984*.
- **Législations nucléaires. Etude analytique. Réglementation générale et cadre institutionnel des activités nucléaires**, deux volumes, décembre 1983/août 1984.
- **Gestion a long terme des déchets radioactifs. Aspects juridiques administratifs et financiers**, octobre 1984.

* Epuisé ; disponible sur microfiche.

Très bonne année pour le tourisme international

Louise Allard

Les recettes touristiques des pays de l'OCDE ont augmenté de 24 % pour atteindre la coquette somme de 114,2 milliards de dollars (non comprises celles liées au transport international des personnes). Exprimée en termes réels, cette progression est de 6 %.

Ce sont les pays de la zone Pacifique qui ont connu dans le domaine des recettes les plus belles performances : globalement, celles-ci se sont accrues de 29 % (en termes réels).

Les bons résultats en 1987 ont suivi la maigre augmentation réelle de 1 % des recettes en 1986 lorsque les attentats terroristes, l'accident nucléaire de Tchernobyl et la forte dépréciation du dollar s'étaient soldés par une désaffection des touristes, notamment américains, pour le Vieux continent. Les recettes touristiques en Europe avaient ainsi chuté en 1986 de 2 % en termes réels et en 1987, avec un gain de 5 %, elles ont progressé moins que la moyenne OCDE. Avec, toutefois, quelques exceptions comme la Turquie (+28 %) et le Portugal (+18 %).

L'accroissement marqué des recettes du tourisme international dans les pays de l'OCDE en 1987 a été dépassé par l'augmentation des sommes dépensées à l'étranger par les touristes. Ceux-ci ont en effet dépensé pour leurs vacances 123,8 milliards de dollars, soit 30 % de plus que l'année précédente. Il est vrai que cette hausse est en grande partie imputable à la dépréciation du dollar qui a perdu l'an dernier entre 5 et 17 % de sa valeur par rapport aux monnaies européennes. Par suite, le déficit touristique global des pays de l'OCDE a fait un bond, passant de 2,6 milliards de dollars en 1986 à près de 10 en 1987.

Le tourisme n'a jamais autant rapporté qu'en 1987 aux pays de l'OCDE. Après le faible accroissement en 1986, les chiffres que vient de publier l'Organisation donnent des raisons d'être optimiste[1]. Mais si un gros effort de libéralisation a été fait dans le domaine des restrictions de change, le visa que de nombreux pays membres exigent à l'entrée de leur territoire continuent à entraver l'expansion de ce secteur.

Le nombre de touristes qui se sont rendus dans les pays de l'OCDE a progressé de 7 % en 1987 contre une hausse de 3 % un an plus tôt. Seul le Canada a enregistré une baisse (de 4 %) mais toute comparaison avec les chiffres de 1986 est trompeuse, l'« Expo 86 » organisée par ce pays ayant provoqué un afflux exceptionnel de visiteurs étrangers. Globalement, entre 1985 et 1987, ce sont les pays de l'Europe du Sud et du Pacifique qui ont connu les hausses les plus spectaculaires : +22 % au Portugal, +17 % en Espagne et + 17 % en Australie et au Japon.

De plus, la durée de séjour des touristes étrangers dans 15 des 16 pays pour lesquels nous disposons de statistiques a reculé en 1987. Pourtant, contre toute logique économique, le dollar ayant perdu de sa valeur, les touristes américains ont prolongé la durée de leurs séjours à l'étranger de 15 % en moyenne.

Enfin, les résultats sont inégaux en ce qui concerne le nombre de nuits passées par les touristes dans l'ensemble des moyens d'hébergement. Alors que ce chiffre a fortement progressé en Turquie (+40 %), en Irlande (+19 %) et au Royaume-Uni (+11 %), il a reculé pour la deuxième année consécutive de 8 % au Danemark (sur

Louise Allard est spécialiste du tourisme international au sein de la direction des affaires financières, fiscales et des entreprises de l'OCDE.

Alain Keler/Sygma

1985), de 5 % en Suède, de 3 % aux Pays-Bas et de 2 % en Suisse.

La déréglementation dans le domaine du transport aérien international a encouragé le tourisme en permettant d'offrir aux consommateurs une plus large palette de destinations à des prix plus attrayants [2]. Pour les transporteurs aériens, ces mesures se sont traduites par une augmentation substantielle du trafic en 1987 lorsque les compagnies des pays membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale ont transporté 1 037 millions de passagers. Ce gain de 8 % sur 1986 s'explique, pour une part importante, par la très bonne tenue du trafic international (+13 %), notamment au-dessus de l'Atlantique Nord.

□□

Il est généralement considéré que les barrières protectionnistes dont le tourisme est l'objet sont mineures comparées à celles appliquées aux autres secteurs des services. Il faut néanmoins poursuivre la libéralisation de cette activité car le tourisme a un potentiel indéniable de croissance, il est une source importante de devises et de création d'emplois – et, enfin, il contribue à la compréhension mutuelle des peuples.

C'est pourquoi le comité du tourisme de l'OCDE examine et évalue régulièrement les mesures adoptées par les pouvoirs publics pour lever les entraves à la croissance de cette industrie. ■

1. **Politique du tourisme et tourisme international dans les pays Membres de l'OCDE**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1988.

2. Voir Eric Lacey, « Voler contre la concurrence », **l'Observateur de l'OCDE**, n°. 153, août/septembre 1988.

Bibliographie OCDE

- **Politique du tourisme et tourisme international dans les pays Membres de l'OCDE**, publié annuellement.
- **Déréglementation et concurrence dans le transport aérien**, août 1988.

Perestroïka et énergie

L'Union soviétique et l'Europe de l'Est

Randolf Gränzer

Les réformes engagées depuis quelques années par certains pays à économie planifiée (PEP) devraient conduire à des systèmes économiques plus divers. Or, dans la plupart de ces pays, des pénuries d'énergie et des besoins d'investissements risquent de contrecarrer la poursuite de la réforme. Le premier de deux articles examine les perspectives énergétiques de l'Union soviétique et de certains autres pays liés au Conseil d'aide économique mutuelle (CAEM) ; le second, qui paraîtra dans un numéro ultérieur, traitera de la Chine.

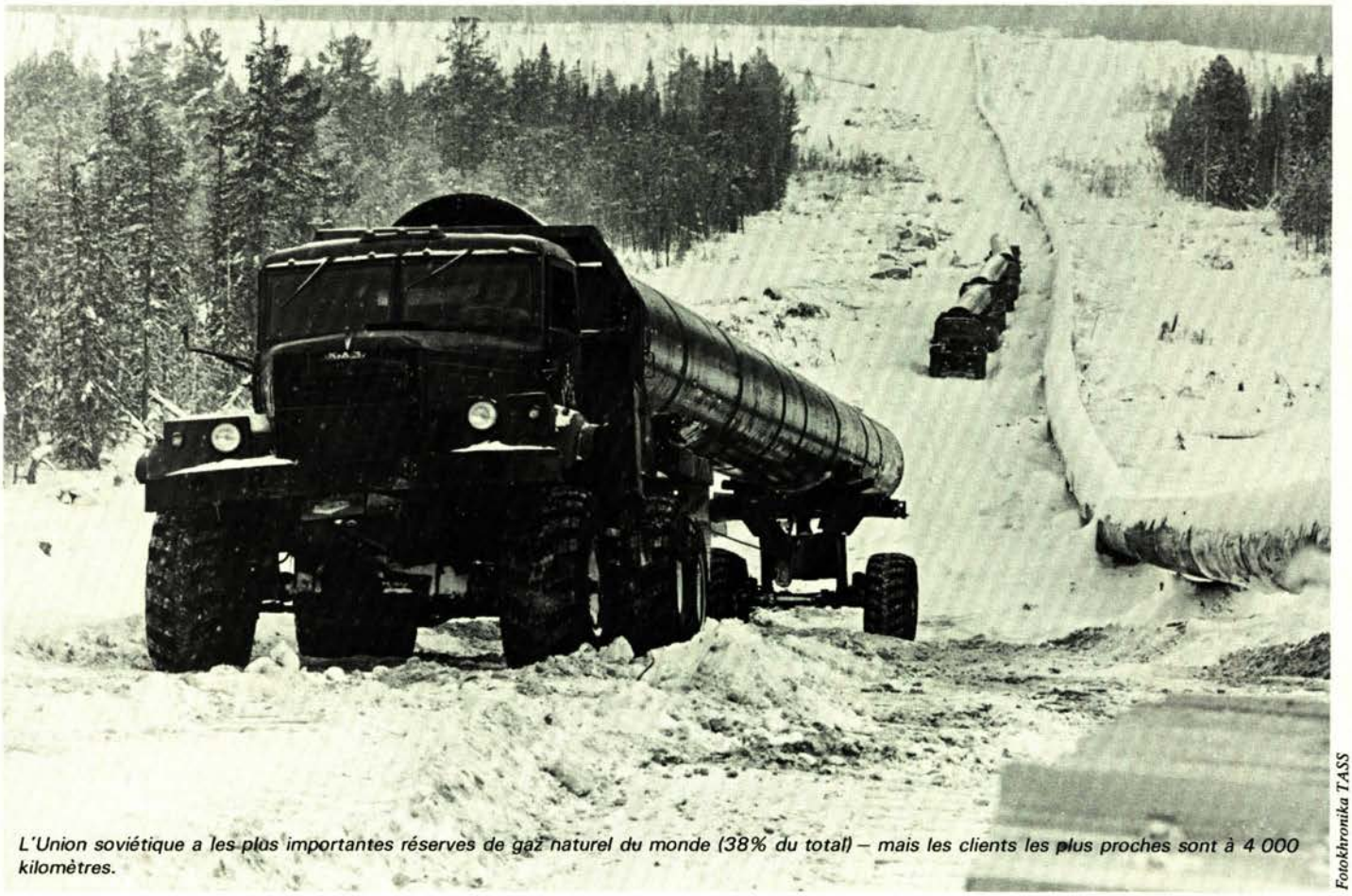

L'Union soviétique a les plus importantes réserves de gaz naturel du monde (38% du total) – mais les clients les plus proches sont à 4 000 kilomètres.

Fotokhronika TASS

Vis-à-vis du reste du monde, la zone PEP est relativement autosuffisante en matière d'énergie et même, malgré des pénuries intérieures, exportatrice nette. Comparées à la production intérieure annuelle (2 800 millions de tonnes d'équivalent pétrole (mtep) ou 35 % de la production mondiale) et à la consommation (2 600 mtep ou 33 % de la consommation mondiale), les exportations nettes d'énergie - 200 mtep - semblent relativement faibles.

Mais ces exportations sont importantes pour l'approvisionnement mondial et leur disponibilité future est incertaine ; elles sont dominées par l'Union soviétique et la Chine. Ces exportations pourraient rapidement faire défaut si les réformes en cours dans le monde communiste réussissaient à créer une croissance plus forte de la demande intérieure ou si des problèmes techniques ou financiers compressaient l'offre intérieure.

L'arrivée de la Perestroïka

L'Union soviétique a des liens très étroits dans le domaine de l'énergie avec les autres membres du CAEM (Bulgarie, Cuba, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande (RDA), Roumanie, Tchécoslovaquie, Vietnam). Les combustibles représentent la moitié des exportations soviétiques totales à ces pays et les importations énergétiques de ceux-ci sont presque exclusivement soviétiques. Les perspectives énergétiques de la zone CAEM sont, par conséquent, dans une large mesure déterminées par celles de l'URSS.

Le secteur de l'énergie de l'Union soviétique est énorme - il absorbe près de 40 % de l'investissement total net du secteur industriel - et une des cibles principales de la *perestroïka* de Mikhaël Gorbatchev. Les gains d'efficacité auxquels aspire la *perestroïka* pourraient être considérables. Plusieurs aspects du programme ont une implication immédiate pour le secteur de l'énergie :

- décentralisation de l'administration et plus grands pouvoirs accordés aux directeurs d'usine, les autorités centrales étant reléguées à des fonctions de supervision
- un système de comptabilité (méthode du coût de revient complet) qui permet aux directeurs d'usines de prendre seuls des décisions concernant les investissements et le personnel, et d'être responsables des ressources correspondantes
- réduction de la part des commandes de l'Etat dans la production totale
- réforme du système des prix et augmentation des prix de gros dans le domaine de l'énergie
- encouragement de *joint ventures* avec des entreprises occidentales.

Lorsqu'on regarde au bout de deux ans de *perestroïka* la situation du secteur énergétique de l'URSS, la réussite de ces nouvelles mesures semble un objectif pour le moins lointain. En 1985, la production de pétrole avait diminué pendant deux années de suite - pour la toute première fois. Etant donné l'âge des principaux gisements pétrolifères et des techniques de production soviétique, une nouvelle baisse semblait probable. Mais, un an seulement après sa nomination, Mikhaël Gorbatchev a agi vigoureusement - il a remplacé le ministre du pétrole, réorganisé les équipes de réparation des plateformes pétrolières, renforcé le rythme de production dans des gisements plus petits, plus récents. La production a été rétablie, au moins pour le moment.

Pétrole

L'Union soviétique est le premier producteur de pétrole du monde avec 12,7 millions de barils par jour (mbj) ou 624 millions de tonnes par an, les Etats-Unis venant au deuxième rang avec 10 mbj (460 millions de tonnes

1. PRODUCTION ET CONSOMMATION MONDIALES D'ÉNERGIE EN 1987
millions de tonnes d'équivalent pétrole (mtep)

	Combustibles solides	*Pétrole*	*Gaz*	*Nucléaire*	*Hydro-électrique*	*Total*
Union soviétique						
Production	364,0	625,0	601,0	42,7	50,0	1 682,7
Consommation	349,0	433,0	523,0	42,7	47,5	1 395,2
Chine[1]						
Production	515,7	134,0	12,1	0,0	27,1	688,9
Consommation	510,2	102,9	12,1	0,0	27,1	652,3
Autres PEP[2]						
Production	309,3	16,2	45,5	14,9	16,3	402,2
Consommation	305,4	110,2	73,7	14,9	18,1	522,3
OCDE						
Production	913,0	805,0	635,0	317,0	255,0	2 925,0
Consommation	920,0	1 644,0	715,0	317,0	255,0	3 851,0
Autres pays						
Production	587,9	1 410,4	232,9	23,2	162,6	2 417,0
Consommation	593,6	596,4	180,0	23,2	163,4	1 556,6
Monde						
Production	2 689,9	2 990,6	1 526,5	397,8	511,0	8 115,8
Consommation	2 678,2	2 886,5	1 503,8	397,8	511,1	7 977,4

1. Les données pour la Chine ne couvrent que 15 % de l'ensemble de la production et de la consommation de combustibles non commerciaux ; le reste n'est pas encore pris en compte dans les systèmes officiels de comptabilisation.
2. Pays à économie planifiée (Albanie et Yougoslavie exclus).
Source : Estimations de l'AIE fondées sur les données pour 1986 dans la Base de données mondiales sur l'énergie de l'AIE (*IEA World Energy Data Base*).

Randolf Gränzer couvre, au sein de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) de l'OCDE, les pays non-membres, notamment les PEP.

CARTE ÉNERGÉTIQUE DE L'URSS

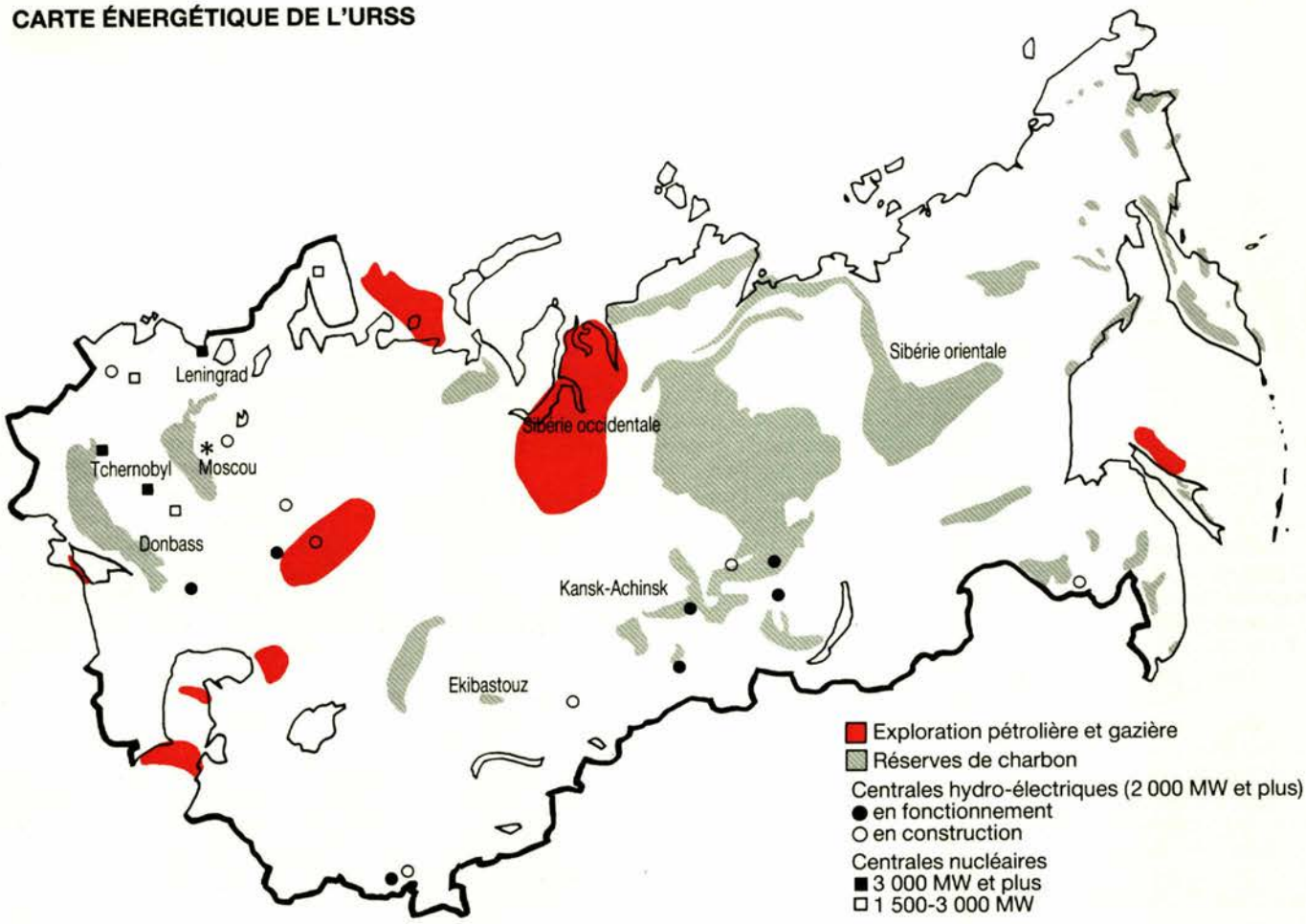

par an). Les réserves soviétiques prouvées et récupérables sont de plus de 60 milliards de barils.

Depuis le début du boom pétrolier dans les années 70, la production a augmenté légèrement plus vite que la consommation intérieure. La part du pétrole exporté dans la production totale a augmenté lentement jusqu'au niveau record actuel (1987) de 30 % (186 millions de tonnes).

Mais on doute que cette tendance puisse être maintenue. La production stagne en raison des coûts marginaux croissants et de la production déclinante des gisements pétrolifères vieillissants. Un nouveau gisement "géant" découvert près de la mer caspienne pourrait retarder la baisse globale de l'offre de quelques années seulement.

En plus, il n'est pas du tout certain que la consommation pétrolière intérieure puisse être limitée aux niveaux actuels. Cela exigerait une utilisation plus efficace du pétrole et, sur une échelle plus large qu'actuellement, son remplacement par le charbon, le nucléaire et le gaz naturel. Environ 84 millions de tonnes de pétrole ont été utilisées en 1987 pour produire de l'électricité et de la chaleur. Si l'Union soviétique pouvait remplacer la plus grande partie de ce pétrole par d'autres combustibles, elle serait en mesure de doubler ses exportations de pétrole vers l'OCDE (environ 80 millions de tonnes actuellement).

Or la transformation des centrales électriques au fuel en centrales au charbon est un processus long et coûteux. La conversion au gaz naturel est bien meilleur marché, mais exige la construction de réseaux de gazoducs et d'installations de stockage, en particulier de stockage saisonnier. Néanmoins, certains progrès ont été accomplis. De 1981 à 1987, la consommation annuelle de pétrole pour la production publique d'électricité et de chaleur a chuté de 30 mtep, soit 26 % du total 1981. Deux tiers des économies réalisées ont été absorbés par une demande croissante dans d'autres secteurs de l'économie, en particulier l'in-

2. PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN UNION SOVIÉTIQUE

Production mtep	*Combustibles solides*	*Pétrole*	*Gaz naturel*	*Electricité nucléaire*	*Hydro-électricité*	*Total*
1980	389	604	360	17	42	1 411
1987	364	625	601	43	50	1 682
Variation annuelle %	**–1,0**	**+0,5**	**+7,6**	**+14,2**	**+2,5**	**+2,5**
Consommation mtep	*Combustibles solides*	*Pétrole*	*Gaz Naturel*	*Electricité primaire*		*Total*
1980	375	447	314	57		1 194
1987	349	433	523	90		1 396
Variation annuelle %	**–1,0**	**0,5**	**+7,6**	**+6,7**		**+2,3**

Source : Base de données mondiales sur l'énergie de l'AIE.

dustrie chimique et les transports. La consommation totale de pétrole n'a baissé que de 9 mtep ou 2 % (11 % dans la zone OCDE).

Il y a tout lieu de croire que Mikhaël Gorbatchev continuera à suivre la politique consistant à accroître ou au moins à maintenir les exportations de pétrole vers les pays occidentaux. Les recettes correspondantes sont essentielles pour financer les importations d'équipements de pointe nécessaires pour améliorer la qualité de l'industrie soviétique ; la perspective de remplacer ces recettes en exportant massivement des produits manufacturés reste encore lointaine.

Gaz naturel

Le gaz naturel est un secteur clef de l'avenir énergétique de l'Union soviétique. Non seulement ce pays possède les plus importantes réserves du monde (38 % du total), mais les coûts totaux de production et de transport sont encore relativement bas. Dans le plan quinquennal en cours (1986-1990), la production de gaz devrait augmenter de 6 % par an, contre 1 % pour le pétrole et le charbon. En 1987, la part du gaz dans la production totale d'énergie (36 %) était presque égale à celle du pétrole (37 %). En général, le gaz naturel se prête moins bien aux exportations que le pétrole. Celui de l'Union soviétique doit être acheminé par gazoduc sur une distance de 4 000 km depuis la Sibérie occidentale jusqu'aux plus proches clients en Europe de l'Est et de l'Ouest.

Les investissements nécessaires pour la construction d'un gazoduc ne peuvent se justifier que si des contrats d'exportation à long terme sont conclus avec des acheteurs étrangers. Mais pour des raisons évidentes, les consommateurs d'Europe de l'Ouest préfèrent diversifier leurs importations. Ils continueront donc à s'approvisionner en Norvège, aux Pays-Bas et en Algérie, même si l'Union soviétique vend son gaz légèrement moins cher que ses concurrents. A l'intérieur de ses frontières, l'URSS substitue autant que faire se peut le gaz naturel au pétrole et une grande partie de la demande supplémentaire d'énergie est satisfaite par du gaz naturel.

Charbon

Quant à la production de charbon, on délaisse de plus en plus les vieux puits profonds du Donbass au profit de nouvelles exploitations à grande échelle en Sibérie et en Asie centrale (Kansk Atchinsk et Ekibastouz) qui offrent davantage de possibilités d'extraction à ciel ouvert. Malheureusement, le charbon est de moins bonne qualité que celui de Donbass et le transport jusqu'aux centres industriels de la Russie européenne pose de sérieux problèmes. Une certaine quantité d'électricité est produite sur le carreau de la mine, puis acheminée sur de longues distances ("charbon par câble") jusqu'aux centres industriels.

Electricité

La production d'électricité augmente à un rythme annuel de 4,9 % depuis 1970 contre 3,5 % seulement pour la production totale d'énergie. Le gouvernement a intégré le caractère hautement prioritaire de l'électricité dans son programme énergétique à long terme. Le taux d'utilisation des centrales thermiques (5 745 heures par an) dépasse de 45 % le taux moyen réalisé de la zone OCDE.

La production d'énergie nucléaire devrait, d'après les plans officiels, atteindre 390 terawatt heures (Twh) d'ici à 1990 ce qui représenterait 20 % de la demande totale d'électricité. (Dans la zone OCDE, 22 % de l'électricité étaient produits par le nucléaire en 1986). Toutefois, en raison de l'accident de Tchernobyl et de retards de construction antérieurs, la production nucléaire n'a pas dépassé 187 Twh en 1987, soit 11 % de la production totale d'électricité.

L'Union soviétique a construit sur les énormes cours d'eau sibériens quelques-unes des centrales hydro-électriques les plus puissantes du monde. On pourrait théoriquement en installer quatre ou cinq fois plus. Mais ces sources d'énergie bon marché sont loin

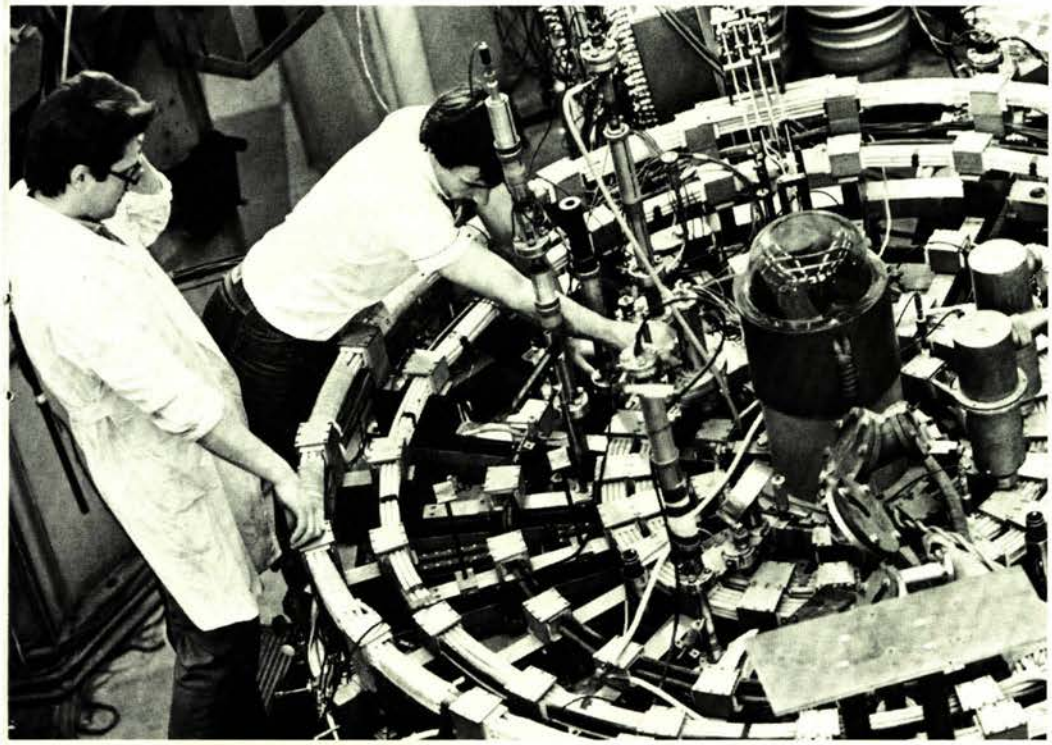

A. Morkovkin/TASS

Le nucléaire n'a pas dépassé 11 % de la production totale d'électricité en 1987 ; avant l'accident de Tchernobyl, on avait prévu 20 % pour 1990.

des centres de consommation. Les coûts élevés en capital sont donc encore alourdis par la nécessité de construire des réseaux de distribution onéreux.

Qui investit ?

La pénurie générale de capitaux dans les PEP a créé des problèmes particulièrement graves dans l'industrie énergétique où l'intensité capitalistique est très forte. La pénurie a été un peu moins grave dans le secteur gazier grâce aux accords de troc à long terme dans le cadre desquels des systèmes de gazoducs étaient importés en échange de gaz naturel soviétique. La situation du secteur pétrolier est la plus sérieuse. Parce que la production des gisements qui produisent le meilleur marché baisse, les coûts marginaux de capital montent fortement. L'investissement supplémentaire nécessaire pour maintenir la production actuelle enlève des ressources toujours plus importantes des nouvelles activités industrielles qui ont été choisies pour être les moteurs de la modernisation de l'économie soviétique.

L'URSS continue à être réticente à l'égard des participations étrangères à l'exploration de pétrole et à la réalisation de projets dans ce domaine. C'est seulement dans le secteur pétrochimique que certains progrès ont été faits. Le plus grand projet d'investissement étranger en Union soviétique (5 milliards de dollars) est, de loin, une usine pétrochimique dont la construction est réalisée près de la mer caspienne par un consortium d'entreprises américaines, italiennes et japonaises.

L'inefficacité critiquée

L'intensité énergétique en Union soviétique est égale à 1,08 tonne d'équivalent pétrole par millier de dollars de PIB réel, soit deux fois la moyenne de l'OCDE de 0,43 (encadré). Elle ne s'est pas améliorée depuis 1980 tandis que celle des pays de l'OCDE a baissé de 0,50 à 0,43.

Les pays de l'OCDE ont, plus que l'URSS, restructuré leurs économies au profit d'activités modernes à intensité énergétique plus faible. Mais cela n'explique pas toute la différence. Il ressort d'études réalisées par l'Agence internationale de l'énergie (AIE)[1], qu'un tiers seulement de la réduction de l'intensité énergétique des pays de l'OCDE peut être attribué au changement structurel ; le reste découle d'une amélioration de la gestion et d'une utilisation plus rationnelle des équipements.

Depuis la *glasnost*, la presse soviétique critique beaucoup plus ouvertement les performances de l'URSS en matière d'économies d'énergie. Les résultats obtenus dans les pays occidentaux sont maintenant cités en exemple. Mikhaël Gorbatchev avance fréquemment l'argument des scientifiques soviétiques qui ont calculé qu'avec les fonds nécessaires pour accroître la production d'énergie d'une unité, on peut en économiser trois en les investissant dans des techniques d'économies d'énergie.

Les mesures les plus efficaces et les plus rapides par rapport à leurs coûts sont celles qui requièrent une amélioration de la gestion des installations. Dans ce contexte, on ne connaît pas encore les effets du rationnement de l'énergie et des appels à la conscience professionnelle et l'éthique idéologique des cadres. On compte, pour améliorer la situation, sur de nouvelles mesures d'incitation matérielle (et des pénalités) et sur une réforme générale des prix qui devrait intervenir au début des années 90.

Des prix qui trompent

Les prix relatifs de l'énergie en Union soviétique sont très inférieurs à ceux des pays occidentaux. Une réforme digne de ce nom devrait les augmenter considérablement. Jusqu'à présent, la crainte générale de déclencher un mouvement d'inflation - voire d'agitation sociale - a empêché les nouveaux dirigeants d'utiliser ce moyen très efficace d'obtenir des économies d'énergie.

Dans le système soviétique actuel, on peut réaliser des économies d'énergie lorsqu'une technique normalisée, utilisée à l'échelon national, est améliorée sous la responsabilité directe d'un ministère. Mais les progrès accomplis de cette façon semblent avoir été annulés par des gaspillages dans de nombreuses autres activités où les autorités centrales ne peuvent pas mettre en œuvre aussi facilement les mesures d'économie.

MESURER L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE

Pour établir des statistiques sur l'intensité énergétique, on divise le PNB par le total des besoins en énergie primaire (TBEP). Lorsqu'il s'agit de comparer les intensités énergétiques dans le temps, on a recours au PIB à prix constants. Les unités choisies ici sont des milliards de dollars 1980 pour le PIB et des millions de tonnes d'équivalent pétrole (mtep) pour le TBEP.

Les comparaisons de l'intensité énergétique entre les pays de l'OCDE et les pays à économie planifiée (PEP) ne peuvent se faire qu'en termes approximatifs. Afin de rendre les données officielles sur l'énergie et l'activité économique communiquées par les PEP comparables aux normes de l'OCDE, il faut, pour les ajuster, recourir à un certain nombre de conjectures.

Les données officielles relatives à la consommation totale d'énergie dans les PEP se fondent souvent sur des équivalents thermiques inconnus, voire incohérents, de différents combustibles.

Les données concernant le PIB à prix constants dans les PEP ne sont pas publiées dans les sources d'information des pays de l'Est. Les analystes occidentaux ne peuvent les estimer que sur la base des données officielles relatives au produit matériel net (PMN) ; celui-ci donne de l'activité économique une mesure moins complète que le PIB. Il n'englobe pas la valeur ajoutée par certains services "non productifs" (services publics, secteur bancaire, etc.) et il couvre l'investissement net (après amortissement) au lieu de l'investissement brut.

Les taux de change officiels appliqués pour obtenir le PIB en dollars introduisent sans doute certaines distortions car ils attribuent en général au dollar une valeur plus élevée que celle en vigueur sur le marché. Dans le cas de l'intensité énergétique, il est donc probable que des taux de change plus réalistes se traduiraient par des intensités énergétiques encore plus fortes.

Polska Agencja Interpress

Le charbon fournit près des trois quarts de l'énergie produite en Europe de l'Est.

L'environnement après Tchernobyl

L'Union soviétique se préoccupe officiellement de l'environnement depuis presque aussi longtemps que les pays occidentaux. Mais depuis l'accident de Tchernobyl et l'apparition de la *glasnost*, le poids de l'opinion publique se fait de plus en plus sentir. Cela s'applique moins à la pollution atmosphérique, pour laquelle seules de rares données ont été diffusées (total des émissions de SOx en 1980 : 16 millions de tonnes) qu'aux grands projets hydro-électriques et, bien entendu, aux risques nucléaires. Deux domaines où des groupes locaux de citoyens auraient réussi à différer voire empêcher la réalisation de certains projets.

Les autres pays du CAEM

Dans son ensemble, l'Europe de l'Est est pauvre en ressources pétrolières et gazières. La part du charbon– 74 %– dans la production intérieure totale d'énergie des pays de cette région dépasse même celle de la Chine (73 %)[2].

La production intérieure de pétrole et de gaz, d'une part, et d'électricité primaire, d'autre part, ne couvre respectivement, que 14 % et 6 % des besoins énergétiques. Les importations de pétrole et de gaz soviétiques (plus de 30 % de la consommation totale d'énergie) sont limitées et peuvent le devenir encore plus à l'avenir. L'Europe de l'Est doit ainsi couvrir 57 % du total de ses besoins en énergie par sa production intérieure de charbon concentrée en Tchécoslovaquie, en RDA et en Pologne ; la production combinée (en équivalents thermiques) de ces trois pays a diminué depuis 1985.

L'intensité énergétique des économies de l'Europe de l'Est est presque aussi élevée que celle de l'Union soviétique. Elle s'est, en moyenne, améliorée légèrement, passant de 0,94 tep par millier de dollars en 1980 à 0,92 en 1986 : elle va de 0,59 en Hongrie à 1,20 en Bulgarie. L'Europe de l'Ouest avait la même année une moyenne de 0,34, les valeurs extrêmes étant 0,25 pour le Danemark et la Suisse, 0,55 pour la Turquie. Le climat n'intervient pas beaucoup dans la différence entre les deux blocs économiques. Si cela était le cas, les pays nordiques auraient des intensités énergétiques beaucoup plus élevées qu'elles ne l'ont en réalité (Suède 0,39, Norvège 0,38, Finlande 0,49).

A cause de la prépondérance du charbon et de son pouvoir calorifique relativement faible, les pays d'Europe de l'Est brûlent plus de charbon (872 millions de tonnes en 1986) que l'Union soviétique (715 millions de tonnes) ou l'Europe de l'Ouest (514 millions de tonnes). Les conséquences pour l'environnement chez eux et chez leurs voisins sont graves.

□□

La politique énergétique de l'Union soviétique se trouve en face d'un dilemme. Maintenir l'offre et les exportations d'énergie est une condition *sine qua non* pour la modernisation et l'accélération de la croissance de l'économie. Mais les quantités de plus en plus grandes de capital nécessaires pour assurer une production aux niveaux actuels empêchent d'autres parties de l'économie d'utiliser ces fonds pour atteindre leurs propres objectifs. Plus d'efficacité dans la production et l'utilisation de l'énergie est la seule solution. C'est justement là que la *perestroïka* vise à obtenir des changements. Les pays de l'OCDE ont démontré que les possibilités techniques existent.

D'autres pays du CAEM ont également des raisons d'être préoccupés de leur situation énergétique. Leur base énergétique intérieure est insuffisante. Tous les efforts vers plus d'efficacité doivent se concentrer sur la consommation. Mais réussir dans les économies d'énergie dépend encore plus d'une solution de rechange opérationnelle au système d'économie planifiée que d'une offre d'énergie plus efficace. ■

1. **Les économies d'énergie dans les pays de l'AIE**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1987.

2. Les membres, ou membres associés, non européens du CAEM - Cuba, Mongolie, Corée du Nord, Vietnam - étant moins industrialisés que les membres européens, la question de l'énergie est moins importante dans leurs plans économiques.

Bibliographie OCDE

- **Energy in non-OECD Countries, Selected Topics 1988**, 1988 *
- **Coal Information, 1988** *
- **Les économies d'énergie dans les pays de l'AIE**, mai 1987.
- **Statistiques du pétrole et bilans énergétiques des pays de l'OCDE**, n° 2, octobre 1988.
- Blanka Kalinova, "La Perestroïka - Principes et perspectives", **l'Observateur de l'OCDE**, n° 151, avril/mai 1988.
- Ferdinand Kuba, "La réforme agricole en URSS", **l'Observateur de l'OCDE**, n° 151, avril/mai 1988.
- Jürgen Bartsch, "Nouvelles tendances de l'aide soviétique", **l'Observateur de l'OCDE**, n° 151, avril/mai 1988.

* Disponible en anglais seulement.

Le consommateur et la carte plastique

Daryl I. Maddern

La carte plastique est commode pour les consommateurs comme pour les banques et les commerçants. Mais pas sans risques : pertes, vols et même contrefaçons, pannes ou erreurs des distributeurs de billets, des guichets automatiques de banque, des terminaux installés aux points de vente. Or le consommateur est souvent mal protégé contre les conséquences de ce genre d'incidents soutient un rapport de l'OCDE[1]. Cela d'autant plus que ce sont les banques – émettrices des cartes – qui fixent les règles et établissent (ou modifient) les conditions d'utilisation des cartes.

La banque de dépôt a connu, dans les années 60, une véritable révolution par l'énorme extension des réseaux d'agences bancaires. Les gens ont été très nombreux à ouvrir des comptes alors même que le revenu disponible et les ressources des ménages augmentaient rapidement. Conséquence : les particuliers sont devenus des clients de plus en plus importants. Le consommateur a pris conscience de la valeur de son argent et les banques ont suivi en créant de nouveaux produits, notamment dans le domaine du crédit à la consommation.

C'est l'informatique qui a permis de maîtriser l'explosion du volume des transactions bancaires. Dans un premier temps, elle n'a concerné que les opérations internes sans toucher directement la clientèle, même si celle-ci en a bien sûr profité indirectement. En revanche, les tout derniers développements impliquent une participation active du client. A la banque (le cas échéant dans la rue), les systèmes électroniques de transfert de fonds le placent devant des distributeurs automatiques de billets (DAB) et des guichets automatiques de banque (GAB) – il a de moins en moins besoin des services d'un employé. Lorsqu'il fait des courses, on lui demandera de plus en plus souvent de présenter sa carte plastique à un terminal point de vente (TPV) et de composer sur un clavier son code confidentiel. Donc : de moins en moins d'espèces et de chèques en circulation.

Quel que soit le système de paiement habituel dans les différents pays, les systèmes électroniques de transfert de fonds présentent des avantages réels et vont probablement devenir le système le plus populaire dans la majorité d'entre eux. Pourtant, des enquêtes le montrent, les consommateurs sont assez satisfaits des services bancaires et mécanismes de paiement actuels – tant dans les pays où les chèques sont le moyen de paiement le plus répandu (France, Italie, Royaume-Uni, Etats-Unis, Canada et Australie) que là où les systèmes de virements prédominent (Allemagne, Suisse, Pays-Bas et Scandinavie).

De toute façon, les distributeurs automatiques de billets et les guichets automatiques font désormais partie du paysage bancaire dans tous les pays de l'OCDE. Par contre, l'implantation de terminaux points de vente en est encore au stade expérimental et se limite la plupart du temps à des secteurs bien précis de la distribution. Ce n'est pas tant une résistance des consommateurs qui freine sa généralisation qu'un désaccord entre beaucoup de banques et de commerçants sur les modalités de partage des bénéfices et des coûts d'installation et de fonctionnement.

Quant à la banque à distance, par exemple à domicile – forme la plus élaborée de la banque électronique qui permet d'acheter sans se déplacer –,

Daryl I. Maddern est *Senior Assistant Secretary* au bureau fédéral de la consommation du ministère de la justice australien à Canberra. Il est président du groupe de travail sur les services bancaires du comité de la politique à l'égard des consommateurs, OCDE.

elle n'est pas encore très répandue chez les particuliers et son avenir dépend du coût et du développement du vidéotex[2].

Sauvegarder le choix

Les systèmes électroniques de transfert de fonds sont donc mis en service très rapidement alors que consommateurs (et la plupart des détaillants) sont apparemment satisfaits des systèmes existants. Dans ces conditions, il est permis de se demander qui va en profiter.

Les principaux bénéficiaires sont, bien sûr, les banques qui en sont aussi les promoteurs. Avantages très sensibles en l'occurrence : réduction des coûts de traitement des opérations, rapidité avec laquelle sont débités ou crédités les comptes. Mais les détaillants aussi ont des raisons d'être satisfaits : amélioration de la gestion des stocks, automatisation de la mise en magasin et de l'écoulement de la marchandise, simplification des vérifications, règlement par débit direct (plus rapide, moins d'impayés dus à des chèques en bois).

Facile à utiliser...

Et le consommateur ? Des avantages pour lui également : services offerts sur une vaste zone géographique, 24 heures sur 24, sept jours sur sept ; choix entre un plus grand nombre de moyens de paiement et d'institutions financières concurrentes, commodité de « l'argent plastique », une plus grande sécurité (moins de risques de se faire voler du liquide ou des chèques).

Peu d'études ont été réalisées sur les consommateurs et les systèmes électroniques de transfert de fonds. Cependant, aux Etats-Unis, où environ la moitié des adultes ont déjà utilisé des guichets automatiques, 50 % déclarent préférer avoir affaire à des employés. Pour *retirer* de l'argent la machine passe, mais pour en *déposer* les gens préfèrent un caissier en chair et en os.

Dès lors qu'ils ont le choix entre différents systèmes, les consommateurs se déclarent, d'après leurs associations, très satisfaits. On ne peut donc pas dire qu'ils préfèrent les systèmes traditionnels aux systèmes électroniques. Mais qu'ils résistent au changement lorsque celui-ci leur est imposé.

Etre équitablement traité

L'adoption de ces systèmes soulève un certain nombre de questions réglementaires et de relations contractuelles entre banques et clients. Le cadre légal qui entoure les moyens de paiement traditionnels, à support papier, permet-il de régler des problèmes propres aux systèmes électroniques – responsabilité en cas de panne d'ordinateur, fraude informatique, protection de la vie privée ? Les pouvoirs publics doivent-ils intervenir ? Les associations de défense des consommateurs sont-elles aptes à participer à un système d'autoréglementation ? Sont-elles consultées pour l'élaboration de règles par les pouvoirs publics ? Doivent-elles l'être ? Existe-t-il des procédures efficaces de règlement des litiges ?

Le secteur bancaire dans tous les pays de l'OCDE est très réglementé, mais dans la majorité des cas la réglementation n'a pas été conçue pour couvrir les systèmes électroniques de transfert de fonds. Si seuls trois pays ont des lois spécifiques – les Etats-Unis, le Danemark et la Norvège –, les autorités dans la plupart des autres se sont entretenues avec la profession et parfois les représentants des consommateurs des problèmes posés par les nouveaux moyens de paiement. Certains pays ont mis sur pied différentes formes d'autorégulation du secteur.

...et aussi à perdre

En revanche, tout le monde considère que le développement des systèmes électroniques de paiement doit être suivi de près afin de prévenir tout effet qui pourrait nuire aux relations contractuelles, généralement satisfaisantes, entre une banque et ses clients. Or étant donné son expérience, ses connaissances juridiques et sa position de force, c'est *de facto* la première qui fixe les conditions des contrats. L'inégalité de ces relations a incité les pays de l'OCDE qui n'ont pas adopté de législation spécifique à, au moins, fixer des règles du jeu pour protéger les intérêts des consommateurs.

Avoir une responsabilité limitée...

Principal souci : déterminer les responsabilités respectives des banques et des consommateurs en cas de mauvais fonctionnement ou de fraudes. Les cartes mises à part, le système de

1. **Les transferts de fonds électroniques, les cartes de paiement et le consommateur,** Les éditions de l'OCDE, Paris, 1988.

2. Voir « Le décollage du vidéotex », **l'Observateur de l'OCDE,** nº 152, juin/juillet 1988.

paiement est entièrement entre les mains des banques (ou sociétés de télécommunications) et, comme dans n'importe quel autre système, le matériel et le logiciel ne sont pas à l'abri de défaillances. Les distributeurs de billets et guichets automatiques peuvent ne plus être approvisionnés – cela arrive souvent –, ne pas fournir la somme demandée tout en la débitant ou simplement ne pas déclencher l'opération. Parallèlement, les cartes plastiques sont exposées à la perte, au vol, voire à la contrefaçon et peuvent être utilisées de nombreuses fois avant que les incidents ne soient enregistrés par la banque émettrice et que des mesures nécessaires soient prises.

Certaines pratiques commerciales peuvent engendrer des problèmes particuliers de responsabilité. L'envoi non sollicité, par courrier, de cartes de crédit peut être une source supplémentaire de vol, d'usage abusif ou frauduleux. Il contribue aussi à la prolifération de cartes de crédit offertes sans discernement au grand public. La remise de cartes et de codes confidentiels à des mineurs sans autorisation préalable des parents est un autre sujet de préoccupation. Pour des raisons évidentes : les titulaires peuvent ne pas être conscients des conséquences financières de l'utilisation de la carte et leurs parents, s'ils n'ont pas été informés, ne pas en assumer la responsabilité.

Que demandent les consommateurs ? Des règles qui déterminent et limitent leur responsabilité dans le cas d'opérations non autorisées. C'est là-dessus que portent essentiellement, quand elles existent, les dispositions réglementaires relatives aux systèmes de transfert électroniques de fonds. Dans plusieurs pays, cependant, la charge de la preuve incombe entièrement au consommateur dans les contrats imposés par les banques. Il est vrai que – pour des raisons à la fois de relations publiques et de politique commerciale – des dispositions de ce type ne sont pas souvent appliquées à la lettre.

Mais les consommateurs ne peuvent pas se satisfaire d'une situation où la prise en compte de réclamations légitimes est laissée à l'entière appréciation du prestataire de services. Ils préfèreraient que soient définis, par voie contractuelle ou autre, une répartition raisonnable des responsabilités, les plafonds de celles-ci et les procédures formelles et accessibles par lesquelles doivent être traitées leurs réclamations. De toute évidence, le consommateur ne peut être responsable de fraude et de mauvais fonctionnement ; les moyens de déclarer un tel incident doivent être aussi faciles que possible et une fois la déclaration faite, le consommateur devrait être absous ; le rapport de l'OCDE recommande certaines dispositions à cette fin.

De même qu'elles fixent au départ les conditions des contrats, les banques se réservent le droit de les modifier unilatéralement. Sous prétexte que ces conditions doivent être suffisamment souples pour suivre l'évolution de la technique et de leurs activités. Sous prétexte qu'il serait trop coûteux d'aviser les consommateurs des modifications envisagées.

Lorsqu'il s'agit de modifications mineures, soit. Il est des cas, en revanche, où le consommateur souhaiterait pouvoir reconsidérer ses relations contractuelles avec sa banque. Il est indispensable pour la transparence et la loyauté de ces relations que les banques avisent leurs clients à l'avance de modifications importantes, particulièrement celles qui entraînent des coûts supplémentaires, en leur faisant connaître d'éventuelles solutions de rechange.

Les consommateurs voudraient aussi, à juste titre, que soit prévu un dispositif permettant de régler réclamations et litiges, de réparer des erreurs. La plupart des différends peuvent se résoudre directement entre le client et sa banque. Pour les autres, il faut un mécanisme indépendant de réglement rapide. Les consommateurs ne peuvent pas se permettre d'engager une procédure longue et coûteuse – d'ailleurs ce ne devrait pas être eux qui en supporteraient le coût. Un *ombudsman*, ou médiateur, bancaire, à l'image de ce qui s'est fait au Royaume-Uni est une des solutions envisageables.

En supprimant toute écriture et signature, les systèmes électroniques de transfert de fonds créent un problème inconnu jusque-là – l'absence de trace écrite. L'envoi par les banques de relevés périodiques devrait, entre autres avantages, justement permettre aux consommateurs de garder trace de leurs opérations financières et d'adresser des réclamations en cas d'anomalie ou d'erreur. Les habitudes à cet égard sont très différentes selon les pays ; certains n'ont pas encore décidé si ces relevés ont valeur de preuve devant les tribunaux.

Banquier à domicile

...et une information parfaite

En tout état de cause, le consommateur ne doit rien ignorer de ses droits et obligations. Il doit connaître les conditions contractuelles d'utilisation des cartes bancaires pour choisir à bon escient parmi les services offerts et en user au mieux. Les banques devraient profiter de la tout à fait importante publicité qu'elles font auprès de leurs clients pour les informer et les éduquer.

Connaître le coût des nouveaux services bancaires et moyens de paiement, et les facilités de crédits qu'elles

offrent est très important. Dans beaucoup de pays, les paiements par les moyens traditionnels sont encore assurés pour un prix très faible, voire gratuitement. Mais ils ont un coût et il est évident que les consommateurs, même s'ils ne sont pas directement facturés, paient. L'on craint surtout qu'ils ne soient incités à utiliser un service qui, au départ, est gratuit, mais qui devient très cher une fois que les clients en sont devenus tributaires.

Autre problème : l'efficacité et la rapidité des systèmes électroniques de transfert de fonds entraînent la disparition du fameux "différé" – le temps nécessaire pour l'exécution des opérations – dont bénéficient les clients lorsqu'ils paient par chèque. En compensation, les banques devraient, de l'avis de certains, verser un intérêt sur les comptes courants jusqu'ici non rémunérés.

Quelle sera l'incidence du nouveau système de paiement sur le nombre et le fonctionnement des agences de banques et sur l'accès des consommateurs à des moyens de paiement traditionnels ? Les avis diffèrent. Les banques elles-mêmes s'alarment à l'idée de voir des entreprises non bancaires – grands magasins et sociétés de vente par correspondance – assurer de plus en plus de fonctions financières. Dans le commerce de détail, on a d'abord pensé que les nouvelles techniques favoriseraient la grande distribution. Mais l'arrivée de matériel adapté au petit commerce limite l'incidence des nouveaux moyens de paiement électroniques sur la structure de ce secteur.

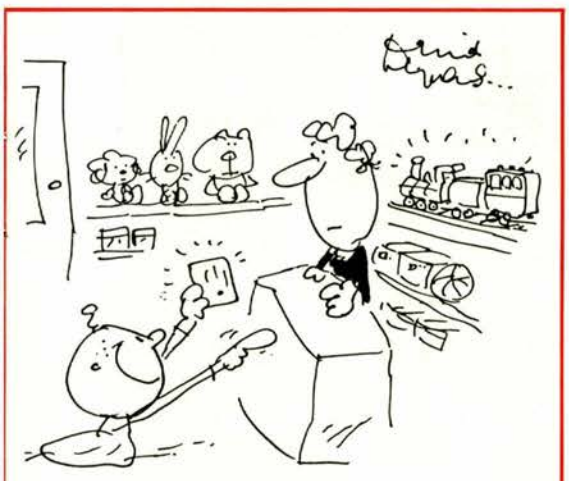

Quelques « petits » problèmes...

Une incitation à s'endetter ?

Il est particulièrement important aux yeux des consommateurs de conserver un choix de services et de moyens de paiement aussi large que possible. Mais certains craignent que les nouvelles formes de crédit ne les encouragent par trop à s'endetter ou au moins leur permettent de le faire. Tant que les actifs des ménages et leur capacité de remboursement augmentent dans les mêmes proportions, la progression apparemment continue de l'endettement dans la plupart des pays n'est pas en soi un problème. Cependant, les cas d'insolvabilité augmentent. Même si ce phénomène n'est pas exclusivement lié au transfert électronique de fonds et concerne surtout les crédits à long terme (comme les prêts au logement), l'existence de cartes bancaires rendent l'argent et le crédit – moyennant un coût élevé – faciles.

Les campagnes de publicité tapageuse risquent d'aggraver le problème si cette forme de commercialisation ne s'accompagne pas de mesures permettant de déterminer la solvabilité des clients. Le simple remplacement des espèces et des chèques par de l'argent plastique risque de compliquer, pour les ménages, la gestion des finances et l'équilibrage des budgets.

Protéger la vie privée

Grâce à l'informatique, les banques et les établissements de crédits devraient pouvoir suivre de plus près et au jour le jour les opérations financières de leurs clients et les empêcher de s'endetter de façon inconsidérée. Mais se pose alors le problème de la protection de la vie privée et du caractère confidentiel des informations stockées dans les ordinateurs, beaucoup plus faciles à retrouver et à analyser qu'auparavant. Les terminaux points de vente permettent notamment de connaître les habitudes de consommation et peuvent donc très facilement ouvrir la voie à des abus.

L'utilisation de plus en plus courante des cartes de crédit pour régler des achats de biens et de prestations de services à l'étranger donne aussi une dimension internationale à tous ces problèmes. Il devient urgent que les pays s'entendent sur le lien juridique entre l'opération de réglement et celle d'achat, sur la façon de régler les différends et sur les taux de change à appliquer. Il est indispensable aussi que les réseaux de cartes bancaires trouvent le moyen, au niveau international, de protéger les intérêts des usagers. Pour sa part, les Communautés européennes travaillent à un projet de directives visant à définir la situation juridique des détenteurs de carte. C'est à dire des consommateurs.

□□

Ce sont là les principales questions que soulèvent l'informatisation des banques et l'étonnante rapidité des communications qui s'ensuit. Un cadre établissant droits et obligations ferait beaucoup pour protéger les consommateurs des difficultés que la révolution bancaire peut, en même temps que les avantages incontestables, entraîner. Mais un code de ce type doit être souple : la technologie de l'information avance tellement vite qu'un cadre trop rigide risque d'être vite dépassé. ■

Bibliographie OCDE

- **Les banques et les transferts électroniques de fonds**, 1983 *.
- **Les nouvelles technologies informatiques et l'information des consommateurs : les systèmes de videotex interactifs**, 1983.
- **La concurrence dans le secteur bancaire**, sortie prévue hiver 1988.

* Texte français épuisé ; disponible en anglais et sur microfiche.

Sortir la Yougoslavie de la crise : quel rôle pour la technologie ?

Jean-Eric Aubert

Alain Keler/Sygma

Des mesures peu coûteuses – cercles de qualité, groupes de productivité, récompenses à l'innovation et à l'exportation, etc. – devraient trouver un terrain favorable dans un système fondé sur l'autogestion. Mais pas sans plus de réalisme économique et d'éthique sociale.

L'inflation dépasse 200 % par an en Yougoslavie. Le chômage augmente. La production baisse. Les dettes sont lourdes (20 milliards de dollars)[1]. Des troubles sociaux apparaissent dans ce pays constitué de républiques et de provinces autonomes extrêmement différentes.
C'est sur cette toile de fond que le gouvernement fédéral a demandé à l'OCDE d'examiner le rôle que pourraient jouer les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation[2]. Les conclusions de l'étude sont commentées ici avec, pour fil conducteur, les trois principes fondateurs de la Yougoslavie : autogestion, fédéralisme et non-alignement.

Un effort en faveur du développement scientifique et technique, quelle que soit son importance pour le redressement du pays, ne peut porter de fruits qu'à moyen et à long terme. On obtiendra plus rapidement des résultats tangibles en agissant directement auprès des travailleurs dans les usines – sur les attitudes vis-à-vis de la qualité et de la productivité, sur la motivation – et en adoptant des pratiques de gestion plus saines.

Innovation et autogestion

Les médiocres performances de l'économie yougoslave sont en effet, au premier chef, imputables à la poursuite de l'exploitation d'entreprises non rentables dont les pertes sont « socialisées ». Le gouvernement fédéral a établi des plans pour éliminer ou restructurer les entreprises déficitaires et faire jouer davantage la concurrence dans l'économie, y compris par le développement de firmes privées autorisées à employer plus de dix personnes. Mais la mise en œuvre de ces mesures se heurte à de sérieuses résistances, notamment de groupes d'intérêt locaux qui sont avant tout soucieux de protéger, à n'importe quel prix, des emplois.

La société yougoslave est édifiée par étages à partir des « organisations élémentaires de travail associé » (constituées au sein même des entreprises) jusqu'à des organisations plus complexes – locales, régionales et au niveau des républiques. Un système de délégation des pouvoirs est censé permettre l'expression de tous les intéressés dans une activité donnée et une large participation de tous les salariés au processus de planification, d'élaboration des décisions et de gestion des entreprises (organisations de travail).

Davantage de réalisme économique et d'éthique sociale dans ce dispositif favoriseraient l'adoption et la diffusion de méthodes de gestion plus performantes et inciteraient les travailleurs à s'organiser pour améliorer la production : cercles de qualité, groupes de productivité, récompenses à l'innovation et à l'exportation, incitations à la formation, etc. Toutes dispositions peu coûteuses qui devraient trouver un terrain favorable avec l'autogestion, fondée en principe sur les initiatives de la base[3]. C'est en ce sens, peut-être, qu'il faut entendre les affirmations des autorités yougoslaves suivant lesquelles l'économie de marché permettrait de stimuler des forces cachées de l'autogestion.

En tout état de cause, il est essentiel pour la survie du système yougoslave, dans sa forme actuelle, que le versant créatif de l'autogestion se développe. Jusqu'à présent, elle a fonctionné surtout comme un dispositif de redistribution des fruits de la production.

Obstacle sérieux à l'épanouissement de cette dimension créative : un certain scientisme qui a imprégné les esprits. Ainsi les relations entre la science et la société sont-elles fondées sur une distinction entre les producteurs de connaissances – les hommes de science – et les utilisateurs de connaissances – tous les autres[4]. Or les connaissances utiles au progrès technique ne viennent pas que de la science. L'ouvrier est, autant qu'un professeur d'université, un être créateur, générateur de connaissances utiles à l'innovation.

Cette mobilisation générale sur la qualité et la productivité ne saurait être limitée à l'industrie, privilégiée dans la perspective socialiste. Des progrès considérables sont possibles dans l'agriculture, les services publics, la santé, les transports, les médias et bien entendu le tourisme, une importante source potentielle de devises pour le pays. Les efforts réalisés à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver de Sarajevo en 1984 montrent que le pays est parfaitement capable, quand il le veut, de se moderniser efficacement.

Politique technologique et fédéralisme

Le système scientifique et technique yougoslave compte des points forts : des instituts de recherche fondamentale de haut niveau, des secteurs où la recherche appliquée est excellente (agriculture, médecine), des entreprises de pointe fournissant un impor-

Jean-Eric Aubert est chargé des examens de politiques de la science, de la technologie et de l'innovation au sein de la direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE.

1. **Etudes économiques de l'OCDE – Yougoslavie,** Les éditions de l'OCDE, Paris, juin, 1988.

2. **Politiques de la science, de la technologie et de l'innovation – Yougoslavie,** Les éditions de l'OCDE, Paris, 1988.

3. L'autogestion bien comprise ne consiste pas seulement à favoriser l'épanouissement des initiatives intelligentes de la base, mais aussi à savoir reconnaître les compétences et déléguer les responsabilités au sommet, par exemple pour la gestion quotidienne des entreprises dont il est impossible aux conseils de travailleurs de s'acquitter efficacement.

4. Cette distinction fonde l'organisation des communautés autogestionnaires pour la science, telle que la Loi constitutionnelle de 1974 sur le travail associé les a définies. Elle apparaît paradoxale et contradictoire avec l'autogestion dans la mesure où elle situe la source principale, voire unique, de connaissances hors du système productif. Cette vision des choses, en accord avec l'idéologie marxiste a, peut-être, des origines religieuses. Les peuples qui composent la Yougoslavie ont été tous fortement imprégnés par des religions monothéistes qui ont, en commun, de situer la vérité suprême dans un être transcendant extérieur au monde. On peut penser qu'il y a en transposition de cette représentation mentale, le scientifique devenant la source de vérité dans une perspective matérialiste.

tant effort de recherche industrielle (électronique, ingénierie lourde, équipements de sports...).

Mais le système est, dans son ensemble, excessivement fragmenté. Beaucoup d'activités et d'équipes de recherche n'ont pas la « masse critique ». Une conjonction de facteurs explique cette situation : l'autonomie des unités fédérales, l'absence jusqu'à une date très récente d'une politique scientifique fédérale, des mécanismes de financement de la recherche dans les républiques qui conduisent à un saupoudrage des ressources.

Une série de dispositions prises en 1987 devrait permettre une meilleure coordination : mise en place d'un comité (ministère) fédéral pour la science et la technologie, élaboration d'une stratégie technologique nationale, projet de création d'un fonds fédéral de promotion de la technologie (80 millions de dollars). Lorsque ce dernier verra le jour, l'aide fédérale, pour être efficace, doit servir à établir ou à renforcer des centres d'excellence nationaux et à soutenir une recherche industrielle de haut niveau ; elle doit être administrée sans bureaucratie.

De manière générale, la politique technologique doit chercher à consolider l'unité nationale, alors que les problèmes actuels accroissent les tensions entre les régions. La diversité des bases économiques et culturelles est considérable. Le PIB par habitant de la république de Slovénie, l'unité fédérale la plus riche, est sept fois plus important que celui de la province autonome du Kosovo (dont le taux de fertilité atteint 26 pour 1000, contre une moyenne de 8 pour 1000).

Un besoin d'harmonisation entre les unités fédérales existe également dans des domaines aussi essentiels que la métrologie, les normes, les télécommunications. Actions d'unification qui auraient une signification autant politique qu'économique.

Les aides massives accordées dans le passé aux régions les plus défavorisées n'ont pas eu les effets attendus : l'installation de grandes usines coûteuses a créé de nouveaux problèmes, déstructurant des sociétés traditionnelles sans apporter de qualifications nouvelles. Une politique plus judicieuse consisterait à mettre en valeur les ressources locales (tourisme, agriculture) dans le cadre d'une collaboration constructive entre le « nord » et le « sud » du pays (entreprises communes) et à investir dans l'immatériel : organisation, information, assistance technique, formation technique et commerciale, etc.

Plus généralement, la poursuite d'un effort éducatif soutenu, dans l'ensemble du pays, constitue la clef du développement, même si s'opère une certaine fuite des cerveaux. Or il y a une baisse générale et préoccupante du nombre des étudiants et des dépenses consacrées à l'enseignement supérieur.

Coopération internationale et non-alignement

La Yougoslavie assume traditionnellement un rôle de premier plan dans le mouvement international des pays non alignés. Le pays a des accords avec des organisations économiques européennes (CEE, EFTA, COMECON), mais il prend difficilement pied sur les grands marchés du continent et ne peut pas participer à de grands projets technologiques comme EUREKA.

L'option prise de restaurer les mécanismes du marché dans l'économie peut faciliter le resserrement des liens entre la Yougoslavie et les pays de l'OCDE. Et ceux-ci peuvent utilement contribuer ou renforcer les capacités scientifiques et techniques yougoslaves. Pour leur part, les Yougoslaves amélioreront les conditions de la coopération en s'entendant entre républiques sur des projets d'intérêt national. Par ailleurs, on compte de nombreux chercheurs de haut niveau qui ont émigré dans des laboratoires étrangers et constituent des points d'appui naturels aux échanges scientifiques et techniques avec leur pays d'origine.

La position de pays non aligné et des expériences décevantes et coûteuses d'importations de technologie étrangère ont poussé certains groupes à s'imaginer que la Yougoslavie devrait produire dans une beaucoup plus large mesure sa propre technologie. Mais les « petits » pays comme la Yougoslavie importent plus de 90 % des technologies qu'ils utilisent. Aussi convient-il de s'y prendre autrement : se donner les moyens de mieux assimiler les technologies étrangères par le renforcement de programmes de formation, de capacités de négociation de licences et d'entreprises communes. Par ailleurs, les zones franches (deux ont été récemment ouvertes) offrent des perspectives intéressantes pour attirer des firmes étrangères de haut niveau sur le territoire et opérer des transferts technologiques.

Grâce à ses liens privilégiés avec les pays en développement et au champ d'expériences que sont ses propres contrastes régionaux, la Yougoslavie pourrait – si elle résolvait ses problèmes internes – devenir une « passerelle technologique » plus active entre le Nord et le Sud, à commencer par la région méditerranéenne.

□□

Avec ses propres tensions Est-Ouest et Nord-Sud, la Yougoslavie est une image du monde en miniature. Pragmatisme et acceptation du pluralisme sont nécessaires pour réduire ces tensions. La communauté internationale peut aussi, par des appuis technologiques et industriels judicieux, contribuer à la solution de problèmes graves auxquels elle ne pourra rester indifférente. ■

Bibliographie OCDE

La politique d'innovation :
- **Provinces de l'Ouest du Canada,** mars 1988
- **Espagne,** décembre 1987
- **France,** février 1987
- **Irlande,** février 1987.

Politiques nationales de la science et de la technologie :
- **Denmark,** mars 1988
- **Pays-Bas,** août 1987
- **Suède,** juin 1987
- **Finlande,** avril 1987

Réforme fiscale : quelles conséquences pour l'industrie ?

Graham Vickery

La plupart des pays de l'OCDE sont en train de réformer ou de modifier leur régime fiscal. Pour le rendre plus juste et mieux équilibré, créer un dispositif plus souple pour l'investissement, simplifier les impôts et réduire leur nombre. Parfois il s'agit de rapprocher davantage un système fiscal et des incitations diverses de ceux d'autres pays, parfois, au contraire, de préserver un système relativement plus intéressant pour des investissements venus d'ailleurs[1].

Pour encourager le secteur industriel à investir et à modifier ses structures, les gouvernements accordent à l'heure actuelle beaucoup plus d'importance qu'auparavant aux mécanismes du marché qu'à des considérations d'ordre fiscal. Et, de fait, l'objectif des réformes fiscales est, dans bien des cas, de mettre en place un système « large et léger » – taux d'imposition plus faibles, assiette plus large (encadré). Beaucoup de gouvernements ont adopté simultanément ces deux aspects de la réforme pour essayer d'atteindre l'objectif commun qui est de ne pas toucher aux recettes fiscales – la réduction des recettes fiscales de l'Etat due à un abaissement des taux étant compensée par une diminution des déductions fiscales sur les recettes.

Presque tous les pays de l'OCDE ont mis au point au fil des ans des crédits

Graham Vickery étudie les questions technologiques au sein de la division de l'industrie, direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE.

Les réformes fiscales récentes – et en cours – auront-elles un effet de rééquilibrage vers des industries à moindre intensité capitalistique ?

Bayer AG

d'impôt, des allégements et des amortissements spéciaux pour réduire la charge fiscale des entreprises, la répartir sur un certain nombre d'années ou inciter les sociétés à agir de telle ou telle façon. Combiné avec des taux d'imposition élevés, cela a rendu les systèmes fiscaux de plus en plus opaques et une simplification de plus en plus urgente.

Les réformes en cours sont en train de modifier considérablement ces systèmes bien que l'aide fiscale à la R-D constitue un domaine où les incitations sont maintenues. Cependant, la simplification est un objectif difficile à atteindre surtout si elle est liée à d'autres objectifs de la réforme fiscale – transfert de la charge d'un groupe de contribuables à un autre, suppression d'injustices – et il pourrait s'avérer difficile d'aller rapidement vers plus de transparence[2].

Aide à la R-D

Tant les entreprises que les gouvernements accordent aussi une importance relativement plus grande aux investissements affectés à la R-D, à la formation du personnel, aux logiciels, au développement du marché et à d'autres formes d'investissement intellectuel (« incorporel ») comme complément aux investissements en machines, équipement et bâtiments (biens « corporels »). La R-D bénéficie dans presque tous les pays d'un traitement fiscal spécial. Or certaines études récentes ne sont pas concluantes quant à l'efficacité des mesures incitatives actuelles. Un « traitement comptable » peut faire augmenter les déductions sans que s'accroisse l'activité souhaitée, ou bien les entreprises peu-

EN BREF... LA RÉFORME DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Royaume-Uni Le taux de l'impôt sur les sociétés est passé de 52 % à 50 % en 1983, puis à 35 % en 1986/87. En 1988, le taux spécial applicable aux petites entreprises a été abaissé à 25 %. Les déductions pour investissement accordées la première année ont été supprimées en 1986, l'abattement pour inflation sur les stocks a été aboli en 1984-85 et de nombreux autres stimulants ont été progressivement abandonnés. Certaines mesures spéciales ont cependant été maintenues dont celles destinées à encourager l'acquisition d'actions.

Etats-Unis Le taux de l'impôt sur les sociétés a été réduit en 1986 de 46 à 34 % (taux le plus faible depuis 1941). Mais globalement l'impôt exigible des sociétés a augmenté d'environ 20 %, du fait notamment de la suppression du crédit d'impôt pour investissement, de la réduction des déductions pour amortissement de nombreux actifs, de la suppression des échappatoires permettant une évasion fiscale. Dans l'ensemble, les dispositions nouvelles auraient majoré l'impôt sur les sociétés de 14,3 milliards de dollars en 1987, chiffre qui ira augmentant par la suite.

Canada La grande réforme fiscale a ramené, à partir du 1er janvier 1988, le taux de base de l'impôt fédéral sur les sociétés de 36 à 28 % (de 30 à 26 % pour les industries manufacturières ; réductions analogues pour les petites entreprises). Les amortissements prévus par le système des abattements au titre des dépenses en capital ont été diminués mais d'importantes incitations fiscales ont été maintenues en faveur du développement régional, de la R-D et des petites entreprises. Il a été mis fin au biais fiscal contre les industries de main-d'œuvre.

Allemagne L'imposition sur les bénéfices non distribués sera abaissée de 56 à 50 % en 1990. On envisage de démanteler des avantages notamment en faveur de la R-D, l'énergie, les établissements de crédit, les industries extractives, la construction de logements. Le taux marginal le plus élevé passera à 53 % (en Allemagne, neuf sociétés sur dix n'ont pas la personnalité morale ou sont des entreprises unipersonnelles ; elles sont donc assujetties à l'impôt sur le revenu des personnes physiques)

Australie Des réformes commencées en 1985 ont relevé les impôts sur les sociétés de 46 à 49 % en 1987-88. Taux qui a été ramené à 39 % à partir du 1er juillet 1988 ; la dépréciation est passée de 3-5 ans pour couvrir la durée de vie réelle de l'équipement. On est par ailleurs en train de revoir le système d'allégements pour R-D.

Autriche Les taux ont été réduits à 30 % uniformément. La déduction supplémentaire de 20 % au titre des investissements (qui autorise la déduction à 120 % du coût des investissements) a été maintenue, mais d'autres mesures incitatives ont été supprimées.

Finlande La première phase d'une vaste réforme fiscale a été annoncée en septembre dernier ; l'impôt sur les sociétés passera de 33 à 28 % en 1990.

France Le taux de l'impôt sur les sociétés a été abaissé de 45 à 42 % en 1988 ; les impôts sur les recettes réinvesties vont tomber à 39 % en 1989. Un certain nombre d'objectifs prioritaires bénéficient cependant toujours d'un régime favorable : la R-D et la création d'emplois. Les barèmes d'amortissement pourraient être révisés dans un but de rationalisation et de modernisation.

Japon Le gouvernement a ramené, en 1987, de 43,3 à 42 % le taux de l'impôt sur les sociétés et envisage de nouvelles réductions du taux de base (jusqu'à 37,5 %).

Pays-Bas Baisse de l'impôt sur les sociétés de 42 à 35 % en 1989. La déduction pour subventions de l'investissement a été arrêtée début 1988.

Portugal Le taux de l'impôt sur les sociétés est passé de 40 à 35 % en 1986 et plusieurs dispositifs nouveaux ont été adoptés pour accroître les investissements du secteur privé.

Suède Une commission gouvernementale étudie un système qui pourrait améliorer la mobilité du capital. Des directives ont été établies et on propose une réduction considérable des taux des impôts sur les sociétés en échange d'une baisse ou d'une abolition de certaines déductions dans le cadre des fonds d'investissements.

Turquie Taux relevés de 40 à 46 % en 1986, compensés par une série de déductions (pour investissement en R-D–100 %, dépréciation accélérée–25 %, revenus d'exportations, incitations à acquérir des actions).

vent ne pas donner suite aux mesures d'incitation.

Ces études se classent principalement en deux groupes. L'une est fondée sur des enquêtes ; on a demandé aux entreprises quels étaient les effets des stimulants fiscaux sur leurs dépenses de R-D au Canada, aux Etats-Unis et en Suède. Les effets auraient été modérés et la R-D supplémentaire suscitée par le crédit d'impôt aurait été inférieure aux montants que l'octroi de ces crédits a fait perdre au gouvernement. Cependant, d'après d'autres travaux nord-américains récents, les dépenses consacrées à la R-D ont augmenté sensiblement et dépassé les moins-values de recettes fiscales.

L'incidence des stimulants fiscaux sur le comportement des entreprises en matière de R-D est donc complexe. Et des méthodes simples pour la quantifier n'existent pas à l'heure actuelle. C'est notamment pour ces deux raisons que certains pays de l'OCDE ont entrepris une révision minutieuse de leurs mesures d'incitation. On ne doit pas oublier cependant que les stimulants fiscaux sont assez souvent considérés comme un moyen d'attirer l'attention sur la R-D et d'en faire mieux apprécier l'importance par les entreprises. Lorsque les résultats se sont améliorés de manière durable, ces mesures peuvent, dans bien des cas, être supprimées.

Conséquences sur l'activité industrielle

L'investissement, élément-clef des résultats de l'industrie, est influencé par la demande escomptée, par les bénéfices des entreprises et par le coût des facteurs (main-d'œuvre et capital). Les réformes de la fiscalité agissent sur les investissements par leurs conséquences sur la demande et les prévisions de celle-ci, les bénéfices et la rentabilité des sociétés, le coût des facteurs, notamment du capital.

L'amélioration de la structure et de la répartition des impôts, associée à un accroissement de la demande et à l'amélioration des bénéfices des sociétés, crée un climat plus propice à l'investissement. En outre, en supprimant ou en réduisant des abattements fiscaux, cette amélioration peut compenser des augmentations du coût réel du capital et de la charge fiscale des sociétés. Et la réforme fiscale n'est pas le seul facteur déterminant : le niveau général de la demande et sa composition ont une influence prépondérante.

COI, Londres

Les systèmes fiscaux de la plupart des pays incitent encore les entreprises à faire de la recherche.

Evaluer l'efficacité des réformes fiscales et leurs conséquences sur l'activité économique est tout aussi difficile

1. Pour une analyse plus détaillée, voir **La fiscalité dans les pays développés**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1987 et Jeffrey Owens « Réformes fiscales, les principaux problèmes en jeu », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 146, juin/juillet 1987.

2. Les impôts sur la consommation seront discutés dans un prochain numéro de **l'Observateur de l'OCDE**.

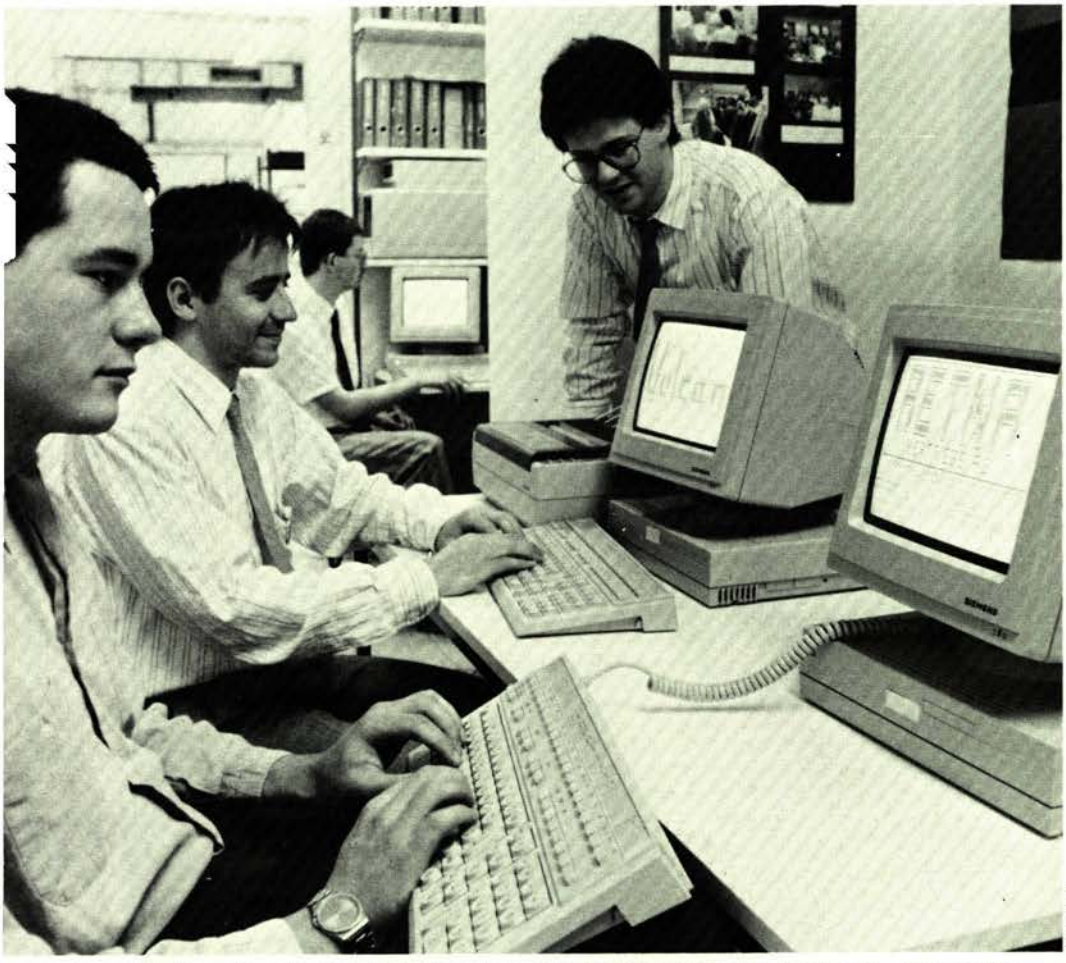

Siemens

Des taux d'impôts plus faibles favoriseront-ils les investissements incorporels – la formation, par exemple ?

que de mesurer leur impact sur la R-D. Une méthode souvent utilisée consiste à examiner le coût du capital. Or les résultats varient très considérablement selon les hypothèses de départ, les taux d'intérêt et d'inflation.

Le coût du capital

D'une manière générale, si le coût du capital diminue, l'investissement brut augmente, de même que le PIB. Si, au contraire, le coût du capital augmente, l'investissement brut se contracte et le PIB aussi. Cependant, une augmentation des impôts sur les sociétés peut ne pas réduire les investissements. Les réformes peuvent augmenter le taux moyen de l'impôt, mais non les taux marginaux, et ne pas avoir d'effet majeur sur l'incitation marginale à investir. En supprimant les avantages fiscaux inefficients, la réforme fiscale peut améliorer la répartition des investissements et l'efficience économique en réduisant l'incidence des considérations fiscales sur l'investissement.

Une réforme fiscale peut aussi modifier la charge fiscale relative des différentes branches d'activité. La réduction des différents types d'incitation à l'investissement aura tendance à favoriser celles qui ne sont pas à forte intensité capitalistique. Et des taux d'impôt plus faibles pourraient être favorables aux activités rentables et à forte croissance ainsi que, on l'espère souvent, aux investissements incorporels–recherche, exploration de marchés, formation etc.

□□

Bien que la réforme et l'aménagement des systèmes fiscaux se poursuivent, on ne connaît pas encore très bien leur incidence exacte sur l'industrie. Les responsables de la politique ne disposent encore, pour guider leur action, que de relativement peu de données pour l'évaluer. Il faut du temps pour que la composition et le nombre des investissements corporels et incorporels, ainsi que le comportement général des entreprises. fassent apparaître les avantages et les lacunes d'une réforme. Des systèmes fiscaux plus simples, plus efficaces et plus équitables peuvent, dans bien des cas, avoir sur les résultats industriels des conséquences plus importantes qu'une réforme des impôts sur les entreprises et des stimulants fiscaux qui s'adressent directement à elles.

Il est évident, cependant, que pour les entreprises le changement des systèmes d'imposition, au cours des années 80, a été l'une des principales modifications qui a transformé le climat où elles opèrent dans les pays de l'OCDE. ■

Bibliographie OCDE

- **La fiscalité dans les pays développés,** avril 1987.
- **Recettes publiques des pays membres de l'OCDE 1965-1987,** septembre 1988.
- **L'imposition des personnes physiques sur l'actif net, les mutations et les gains en capital,** mai 1988.

Mitsuhiro Fukao et Masaharu Hanazaki, «L'internationalisation des marchés des capitaux et la répartition du capital», **Revue économique de l'OCDE,** n° 8, printemps 1987, pp. 40-96.

- **Code de la libération des mouvements de capitaux,** juillet 1987.
- **Introduction aux codes OCDE de libération,** juillet 1987.

Coup de projecteur sur la Turquie

Pendant la première moitié des années 80, l'économie turque a bien réagi au programme de stabilisation macro-économique et d'ajustement structurel engagé par les autorités. L'activité a progressé en moyenne de 4½ % par an.

En revanche, depuis deux ans environ – sous l'influence notamment de politiques budgétaire et monétaire expansionnistes – on a laissé la demande s'accroître trop rapidement, nettement plus que prévu initialement par le gouvernement. La production augmentant de 7½ à 8 %, les tensions inflationnistes se sont renforcées et la hausse des prix sur 12 mois a atteint 70 % au printemps de cette année.

La cause de l'inflation doit être recherchée du côté des déficits croissants des finances des administrations publiques : d'un peu plus de 2 % du PNB en moyenne par an de 1982 à 1986, ils sont passés à 4 % l'an dernier, en raison de dépenses plus fortes que prévu et d'une moins-value des recettes fiscales. Le besoin de financement global du secteur public – déficits du secteur des entreprises d'Etat compris – s'est élevé à 8,3 % du PNB, contre 4,5 % en 1986. L'élargissement des déficits a été accompagné de politiques monétaires expansionnistes et d'une forte augmentation des emprunts à l'étranger.

Attaquer l'inflation de front

L'inflation a maintenant atteint des taux tels que sa réduction devient la toute première priorité des autorités turques. Et elles ont effectivement pris une série de mesures dans ce sens. A partir de décembre 1987, les prix réglementés ont été ajustés pour améliorer la situation financière des entreprises d'Etat et tenir compte du coût réel des importations en monnaie locale. De nouveaux prélèvements et impôts indirects ont été introduits, et certains taux relevés. Plus récemment, un coup d'arrêt général a été donné aux investissements publics nouveaux.

En janvier et en février derniers, la politique monétaire a été durcie ; en particulier, les coefficients de réserves et de liquidités des banques ont été révisés en hausse et les taux d'intérêt relevés pour freiner l'expansion du crédit au secteur privé et assurer un rendement réel positif sur les dépôts à moyen terme en livres turques.

Le budget de 1988 prévoit un ralentissement de la progression des dépenses et l'introduction de taxes supplémentaires sur la consommation, de véhicules à moteur entre autres, ainsi qu'un nouveau système d'épargne obligatoire pour les salariés. L'objectif officiel de croissance du PNB a été fixé à 5 % et on espère voir l'inflation ramenée à environ 45 % en taux annuel à la fin de l'année. Sur l'ensemble de 1988 en revanche, le taux moyen, mesuré par l'indice implicite des prix du PNB, devrait être, selon les estimations actuelles, beaucoup plus élevé – 58 %.

Infrastructure : investissement ou retenue ?

La politique budgétaire met l'accent sur le freinage des dépenses publiques. On voit encore assez mal, cependant, comment les municipalités de quelques grandes villes peuvent être contraintes de comprimer leurs programmes de dépenses. De plus, réduire les investissements des services de l'administration centrale et des services publics n'est peut-être pas une solution idéale : il faut fournir une infrastructure économique et sociale adéquate à une population qui croît rapidement et à une économie qui se développe. Par ailleurs, une partie importante des dépenses budgétaires et des dépenses de fonctionnement des entreprises d'Etat correspond à des dépenses de personnel que l'on est obligé d'ajuster plus ou moins sur l'inflation. Comme les ressources sont limitées, un effort

REPÈRES

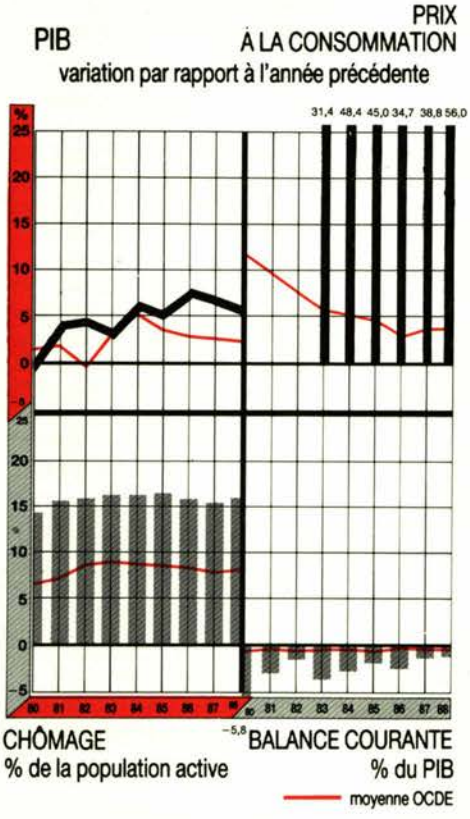

doit être fait pour accroître les recettes publiques – environ 25 % du PNB – notamment en s'attaquant aux problèmes persistants que pose l'ampleur de la fraude et de l'évasion fiscales.

Le durcissement nécessaire de la politique monétaire pourrait retarder ou annuler la réalisation de certains investissements essentiels dans le secteur exposé de l'économie. Les frais financiers des prêts bancaires normaux sont, selon certains, de l'ordre de 100 %. Cette cherté du crédit se répercutera sur les prix et donc sur le taux d'inflation. Le relèvement du coefficient de liquidités des banques conduit ces dernières à élargir la part des obligations d'Etat dans leurs portefeuilles et, de manière quasi automatique, à financer le déficit public ; dans le processus, une part de l'épargne privée a probablement été évincée.

Aussi longtemps que le taux d'inflation reste supérieur à 10 %, les entreprises continueront à détenir une large partie de leurs encaisses de trésorerie sous forme de dépôts en devises sur lesquels la Banque centrale exerce un contrôle limité. Les entreprises ou les entités publiques qui se trouvent en difficulté financière (entreprises d'Etat, municipalités des petites villes, petites entreprises et commerces) tardent souvent – si le crédit bancaire est insuffisant ou trop onéreux – à payer leurs factures ou à acquitter leurs impôts, y compris la TVA. Ce retard entraîne une réaction en chaîne et les recettes fiscales de l'administration centrale pourraient être inférieures aux prévisions ; le déficit budgétaire pourrait de ce fait être plus important que prévu.

A 1 ½ % du PNB, le déficit extérieur courant peut être considéré comme modeste pour un pays qui se trouve au stade de développement de la Turquie. Il importe néanmoins que les autorités s'emploient à le stabiliser ou, mieux, à le réduire. Pour deux raisons : l'ampleur de la dette extérieure – 57 % du PNB ; le raccourcissement des durées de remboursement dû à une augmentation plus rapide des crédits à l'exportation et des prêts bancaires que de l'aide au développement à long terme.

Alain Keler/Sygma

Il est essentiel que la compétitivité internationale des biens et services turcs s'améliore régulièrement.

En 1987, le service de la dette de la Turquie a atteint le niveau relativement élevé de 33 % des exportations de biens et de services. Il est donc nécessaire, avant de procéder à toute nouvelle adjonction au stock de la dette extérieure, de peser soigneusement les avantages futurs que l'on peut en attendre notamment pour la compétitivité. Si l'on veut que l'activité économique se traduise par des créations d'emplois suffisants pour faire face à la rapide expansion de la population active, il faut que le taux de croissance de la production soit environ deux fois plus élevé que celui des autres pays de l'OCDE ces dernières années. C'est pourquoi la compétitivité internationale des biens et services turcs doit s'améliorer régulièrement.

Cette compétitivité a été essentiellement assurée, ces dernières années, par une politique de dépréciation persistante de la monnaie en termes réels. Cette stratégie, étayée par diverses autres mesures, a permis une progression spectaculaire des exportations, mais elle ne peut être poursuivie indéfiniment. Parce que, dans le cadre d'une telle politique, les coûts – y compris les salaires – exercent de fortes pressions sur les prix et compliquent donc la lutte contre l'inflation. Parce que l'accroissement de la valeur en capital de l'endettement extérieur fait automatiquement monter le rapport dette extérieure/production locale. En Turquie, celui-ci a pratiquement doublé entre 1980 et 1987. Si les autorités continuaient à recourir régulièrement à des dépréciations du taux de change réel, on pourrait empêcher l'augmentation du rapport dette/production d'une seule façon : en donnant un nouveau tour de vis à la politique budgétaire.

Libéralisation du système financier

La libéralisation progressive du système financier contribuera à stabiliser l'ensemble de l'économie à moyen terme. Elle donnera à la banque centrale de nouveaux instruments plus efficaces de gestion monétaire. L'institution de taux d'intérêt et de taux de change économiquement rationnels s'est traduite par une augmentation des dépôts bancaires en livres turques et en devises ; elle a aussi, semble-t-il, renforcé l'épargne privée.

Le développement de marchés monétaires liquides permettra à la banque centrale d'intervenir plus rapidement, et sans relever exagérément les taux d'intérêt, pour neutraliser un gonflement soudain de la masse monétaire. La création envisagée d'un marché officiel des changes faciliterait le traitement du volume croissant de transactions financières internationales et devrait contribuer à maintenir le taux de change à un niveau réaliste. Néanmoins, pour que les marchés financiers fonctionnent correctement, les politiques suivies doivent être plus stables que ces dernières années. Il s'agit d'éviter des fluctuations excessives des taux de change et d'intérêt – et donc des mouvements de capitaux. ■

Source : **Etudes économiques de l'OCDE – Turquie,** Les éditions de l'OCDE, Paris, 1988.

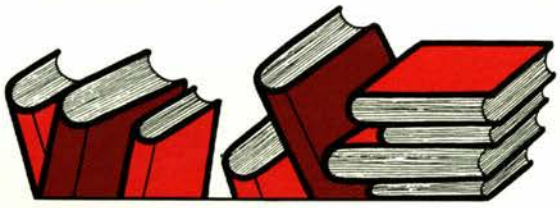

Nouvelles publications de l'OCDE

CARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ • BON DE COMMAND

Problèmes économiques généraux

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE
Série 1988 - 1989 ISSN 0304-3363
Etudes annuelles très détaillées, pour les pays de l'OCDE, des tendances et des politiques économiques.

DANEMARK (août 1988)
(10 88 13 2) ISBN 92-64-23139-3, 212 p.

CANADA (septembre 1988)
(10 88 01 2) ISBN 92-64-23128-5, 136 p.

TURQUIE (septembre 1988)
(10 88 27 2) ISBN 92-64-23131-5, 138 p.
Chaque étude
F50 £6,00 US$11,00 DM22
Abonnement à la série 1988 - 1989
(20 à 22 études à paraître)
F720 £84,30 US$158,00 DM310

Energie

AEN (Agence de l'énergie nucléaire)

ÉPIDÉMIOLOGIE ET RADIOPROTECTION. Compte rendu d'une réunion de travail de l'AEN
(octobre 1988) bilingue
(66 88 01 3) ISBN 92-64-03062-X, 150 p.
F150 £18,00 US$33,00 DM65

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE NUCLEAIRE. Non-prolifération – Approvisionnement – Securité

VOLUME I: Aspects internationaux (octobre 1988)
(66 88 06 2) ISBN 92-64-23120-X, 276 p.
F270 £32,00 US$60,00 DM117

VOLUME II: Réglementations nationales (octobre 1988)
(66 88 07 2) ISBN 92-64-23121-8, 342 p.
F270 £32,00 US$60,00 DM117
Les deux volumes:
F490 £57,50 US$108,00 DM211

Développement

LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES : des partenaires dans l'action pour le développement (décembre 1988)
(43 88 05 2) ISBN 92-64-23153-6
F90 £11,00 US$20,00 DM39

Affaires financières et fiscales

TENDANCES DES MARCHÉS DES CAPITAUX ISSN 0378-6528
No. 40 - Etude spéciale : échanges internationaux de services : services parabancaires (octobre 1988)
(27 88 02 2), 154 p.
Le numéro :
F70 £7,00 US$14,00 DM30
Abonnement 1988 (No.39 à No.41) :
F130 £13,00 US$26,00 DM58

ÉTUDE COMPARATIVE SUR LES MODÈLES D'IMPOSITION DU REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES (novembre 1988)
(23 88 07 2) ISBN 92-64-23154-4
F70 £9,50 US$18,00 DM35

« 10 MEILLEURES VENTES »
Codes et prix

(Pour commander, veuillez utiliser le bon de commande encarté.)

1. **ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE** Série 1987-1988 : **ALLEMAGNE**
(10 88 15 2) ISBN 92-64-23117-X
F50 £6,00 US$11,00 DM22

2. **LA DETTE EXTÉRIEURE: définition, champ de couverture des statistiques et méthodologie**
(43 88 02 2) ISBN 92-64-23039-4
F60 £7,00 US$12,00 DM26

3. **COMPTES NATIONAUX DES PAYS DE L'OCDE 1974-1986**
(30 88 03 3) ISBN 92-64-03086-7
F420 £49,50 US$92,50 DM181

4. **ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE** Série 1987-1988 : **ROYAUME-UNI**
(10 88 28 2) ISBN 92-64-23130-7
F50 £6,00 US$11,00 DM22

5. **CONSÉQUENCES FISCALES DES GAINS ET PERTES DE CHANGE**
(23 88 06 2) ISBN 92-64-23124-2
F100 £12,00 US$22,00 DM43

6. **ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE** Série 1987-1988 : **JAPON**
(10 88 03 2) ISBN 92-64-23108-0
F50 £6,00 US$11,00 DM22

7. **ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE** Série 1987-1988 : **CANADA**
(10 88 01 2) ISBN 92-64-23128-5
F50 £6,00 US$11,00 DM22

8. **LA RÉFORME DES RÉGIMES PUBLICS DE PENSIONS**
(81 88 04 2) ISBN 92-64-23123-4
F130 £15,50 US$29,00 DM56

9. **OCDE – PERSPECTIVES DE L'EMPLOI 1988**
(81 88 05 2) ISBN 92-64-23122-6
F160 £19,00 US$36,00 DM69

10. **REVIVIFIER L'INDUSTRIE PAR LA TECHNOLOGIE**
(70 88 02 2) ISBN 92-64-23103-X
F100 £12,00 US$22,00 DM43

Normes comptables

Série « Harmonisation des normes comptables »

No. 5 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (octobre 1988) bilingue
(21 88 05 3) ISBN 92-64-03141-3, 82 p.
F50 £6,00 US$11,00 DM22

Emploi et affaires sociales

MESURES D'AIDE AUX CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE DANS QUELQUES PAYS DE L'OCDE (octobre 1988)
(81 88 06 2) ISBN 92-64-23134-X, 106 p.
F60 £7,50 US$13,50 DM26

Série « Etudes de politique sociale »

No. 6 - L'AVENIR DE LA PROTECTION SOCIALE (novembre 1988)
(81 88 03 2) ISBN 92-64-23152-8, 64 p.
F70 £8,50 US$15,50 DM31

Science et technologie

Série: « Politique d'information, d'informatique et de communications »

No. 18 - INTERNATIONALISATION DU LOGICIEL ET DES SERVICES INFORMATIQUES (novembre 1988)
(93 88 06 2) ISBN 92-64-23129-3, 220 p.
F120 £14,50 US$26,50 DM52

POLITIQUES NATIONALES DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE - AUTRICHE (octobre 1988)
(92 88 05 2) ISBN 92-6423137-4, 108 p.
F70 £8,50 US$15,50 DM31

POLITIQUES DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION: YOUGOSLAVIE (novembre 1988)
(92 88 04 2) ISBN 92-64-23138-2, 104 p.
F95 £11,50 US$21,00 DM41

Industrie

L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS 1984 -1985 (octobre 1988) bilingue
(71 88 60 3) ISBN 92-64-03140-5, 172 p.
F110 £13,00 US24,50 DM48

Environnement

LE FINANCEMENT DU LOGEMENT URBAIN (octobre 1988)
(97 88 08 2) ISBN 92-64-23156-0, 102 p.
F60 £7,50 US$13,50 DM26

INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (octobre 1988)
(97 88 06 2) ISBN 92-64-23151-X, 104 p.
F70 £8,50 US$15,50 DM31

Enseignement

LES JEUNES HANDICAPÉS : le droit au statut d'adulte (octobre 1988)
(96 88 02 2) ISBN 92-64-23132-3, 76 p.
F55 £6,50 US$12,50 DM24

Gestion publique

FORMULATION DE LA POLITIQUE RURALE: nouvelles tendances (septembre 1988)
(42 88 01 2) ISBN 92-64-23135-8, 178 p.
F80 £9,50 US$18,00 DM35

Transports

CEMT (Conférence européenne des ministres des transports)

RAPPORT STATISTIQUE SUR L'ÉVOLUTION DES ACCIDENTS DE LA ROUTE EN 1986 (octobre 1988)
bilingue
(75 88 04 3) ISBN 92-821-0133-9, 68 p.
F65 £8,00 US$14,50 DM28

34e RAPPORT ANNUEL DE LA CEMT (octobre 1988)
(75 88 05 2) ISBN 92-821-2124, 262 p.
F250 £29,50 US$55,00 DM108

LES RÉFORMES DES RÉGLEMENTATIONS ÉCONOMIQUES DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS (octobre 1988)
(75 88 06 2) ISBN 92-821-2125-9, 72 p.
F65 £8,00 US$14,50 DM28

VÉHICULES LOURDS, CLIMAT ET DÉGRADATION DES CHAUSSÉES
Recherche en matière de routes et de transports routiers (octobre 1988)
(77 88 04 2) ISBN 92-64-23150-1, 172 p.
F140 £16,50 US$31,00 DM129

Alimentation et agriculture

POLITIQUES NATIONALES ET ÉCHANGES AGRICOLES. ÉTUDE PAR PAYS: SUÈDE (octobre 1988)
(51 88 05 2) ISBN 92-64-23155-2, 186 p.
F85 £10,00 US$19,00 DM37

BILANS DE LA VIANDE DANS LES PAYS DE L'OCDE 1980-1986 (octobre 1988)
bilingue
(51 88 04 3) ISBN 92-64-03088-3, 148 p.
F110 £13,00 US$24,50 DM48

Statistiques

STATISTIQUES DE RECETTES PUBLIQUES DES PAYS MEMBRES DE L'OCDE 1965-1986
(août 1988) bilingue
(23 88 05 3) ISBN 92-64-03087-5, 294 p.
F180 £21,50 US$40,00 DM78

COMPTES NATIONAUX DES PAYS DE L'OCDE (bilingue)

VOLUME II - tableaux détaillés 1974-1986 (août 1988)
(30 88 03 3) ISBN 92-64-03086-7, 566 p
F420 £49,50 US$92,50 DM181

INDICATEURS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ISSN 0250-4278
(trimestriel, bilingue)

1988 - No. 3 (octobre 1988)
(37 88 03 3), 124 p.
Le numéro :
F70 £8,20 US$15,40 DM30
Abonnement 1989 :
F225 £26,30 US$50,00 DM97

STATISTIQUES DU PÉTROLE ET BILANS ÉNERGÉTIQUES ISSN 0378-6536 (trimestriel)

Premier trimestre 1988
1988/No. 2 (octobre 1988)
(60 88 02 3) 294 p.
Le numéro :
F200 £23,40 US$44,00 DM86
Abonnement 1989 :
F640 £75,00 US140,00 DM275

Information

ACTIVITÉS DE L'OCDE EN 1987
Rapport du Secrétaire général
(octobre 1988)
140 p. Gratuit, disponible sur demande à l'OCDE

STATISTIQUES DE L'OCDE SUR DISQUETTE DE MICRO-ORDINATEUR

Les statistiques provenant de certaines publications de l'OCDE sont disponibles sous une forme assimilable par machine en vue de leur utilisation sur des micro-ordinateurs de type IBM-PC (ou compatible). Elles permettent aux abonnés d'accéder facilement et rapidement à toute une gamme de données économiques et financières concernant les pays membres de l'OCDE.

Les données sont fournies sur des disquettes de 5 pouces ¼ à double face et double densité dans un format propre à l'OCDE. Chaque disquette contient un programme simple permettant de traduire les données dans les formats DIF, SYLK, LOTUS WKS ou LOTUS PRN et, partant, de les transférer aisément à des progiciels courants de tableurs.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES
Abonnement annuel : 1 900 FF ou $EU400
COMPTES NATIONAUX ANNUELS
Abonnement annuel : 1 200 FF ou $EU250
COMPTES NATIONAUX TRIMESTRIELS
Abonnement annuel : 2 200 FF ou $EU460
PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES
Abonnement annuel : 6 000 FF ou $EU1 260
PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES
Séries rétrospectives
Prix par série de dix ans : 2 000 FF ou $EU420
STATISTIQUES DE LA DETTE EXTÉRIEURE
Abonnement annuel : 500 FF ou $EU110
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RESSOURCES FINANCIÈRES MISES A LA DISPOSITION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT
Abonnement annuel : 1 200 FF ou $EU250
TAUX D'INTÉRÊT SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX ET DOMESTIQUES
Abonnement annuel : 2 500 FF ou $EU525
STATISTIQUES SUR L'ENDETTEMENT EXTÉRIEUR : CRÉANCES EXTÉRIEURES BANCAIRES ET CRÉANCES EXTÉRIEURES NON BANCAIRES LIÉES AU COMMMERCE, VENTILÉES PAR PAYS ET TERRITOIRE EMPRUNTEUR
Abonnement annuel : 500 FF ou $EU110
INDICATEURS AVANCÉS ET ENQUÊTES DE CONJONCTURE
Abonnement annuel : 5 000 FF ou $EU1 100
PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE
Abonnement annuel : 500 FF ou $EU110

De nombreux fichiers statistiques existent aussi sur bande magnétique pour utilisation sur des ordinateurs centraux.
Pour plus d'informations, contacter :
les Centres de publications et d'information de l'OCDE
à Washington, Tokyo ou Bonn
ou
le Service des publications
Unité des services à la clientèle, OCDE, Paris

OFFRES D'EMPLOIS – OFFRES D'EMPLOIS

OCDE

SECRÉTARIAT DE L'OCDE, PARIS

Des vacances d'emploi pourront se dégager dans les domaines suivants :

Administration publique
Balance des paiements
Comptes nationaux
Economie agricole
Economie du développement
Economie de l'énergie
Economie de l'industrie
Economie du travail
Economie monétaire
Econométrie
Etudes urbaines
Fiscalité
Ingénierie nucléaire
Macro-économie
Physique nucléaire
Politique de l'éducation
Affaires sociales
Statistiques
Informatique et communications

- **Qualifications requises :**
diplôme universitaire pertinent, expérience professionnelle de deux ou trois ans minimum, excellente connaissance d'une des deux langues officielles de l'Organisation (anglais et français) et aptitude à bien rédiger dans cette langue ; bonne connaissance de l'autre.

- **Engagement initial :**
deux ou trois ans.

- **Traitement annuel de base :**
à partir de FF 224 600 ou FF 263 100 (administrateur) et de FF 307 400 (administrateur principal), à quoi s'ajoutent des allocations selon la situation de famille et le lieu de recrutement.

Les postes sont ouverts aux candidats des deux sexes ressortissants des pays membres de l'OCDE.
Les candidatures en anglais ou en français (contenant un *curriculum vitæ*) doivent être envoyées, avec la mention « OBS » à :

Division du personnel OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
FRANCE

OCDE
OECD

OFFRES D'EMPLOIS – OFFRES D'EMPLOIS

Où obtenir les publications de l'OCDE

ALLEMAGNE
OECD Publications and Information Centre,
4 Simrockstrasse,
5300 Bonn Tél. (0228) 21.60.45

ARGENTINE
Carlos Hirsch S.R.L.,
Florida 165, 4º Piso,
(Galeria Guemes) 1333 Buenos Aires
Tél. 33.1787.2391 y 30.7122

AUSTRALIE
D.A. Book (Aust.) Pty. Ltd.
11-13 Station Street (P.O. Box 163)
Mitcham, Vic. 3132 Tél. (03) 873 4411

AUTRICHE
OECD Publications and Information
Centre, 4 Simrockstrasse,
5300 Bonn (Allemagne) Tél. (0228) 21.60.45
Gerold & Co., Graben 31, Wien 1 Tél. 52.22.35

BELGIQUE
Jean De Lannoy,
Avenue du Roi 202
B-1060 Bruxelles Tél. (02) 538.51.69

CANADA
Éditions Renouf Ltée,
1294 Algoma Road,
Ottawa, Ont. K1B 3W8 Tél. (613) 741-4333
Magasins :
61 rue Sparks,
Ottawa, Ont. K1P 5A6 Tél. (613) 238-8985
211 rue Yonge,
Toronto, Ont. M5B 1M4 Tél. (416) 363-3171
Federal Publications Inc.,
301-303 King St. W.,
Toronto, Ont. M5V 1J5 Tél. (416)581-1552
Les Éditions La Liberté Inc.,
3020 Chemin Sainte-Foy,
Sainte-Foy, P.Q. G1X 3V6, Tél. (418)658-3763

CORÉE
Kyobo Book Centre Co. Ltd.,
P.O.Box: Kwang Hwa Moon 1658,
Séoul Tél. (REP) 730.78.91

DANEMARK
Munksgaard Export and Subscription Service,
35, Nørre Søgade,
DK 1370 København K Tél. +45.1.12.85.70

ESPAGNE
Mundi-Prensa Libros, S.A.
Castelló 37, Apartado 1223,
Madrid 28001 Tél. 431.33.99
Libreria Bosch, Ronda Universidad 11,
Barcelone 7 Tél. 317.53.08/317.53.58

ÉTATS-UNIS
OECD Publications and Information Centre,
2001 L Street, N.W., Suite 700,
Washington, D.C. 20036-4095 Tél. (202) 785.6323

FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa,
Keskuskatu 1, 00100 Helsinki 10 Tél. 0.12141

FRANCE
OCDE
Commandes par correspondance :
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16 Tél. (1) 45.24.82.00
Librairie : 33, rue Octave-Feuillet,
75016 Paris Tél. (1) 45.24.81.67 ou (1) 45.24.81.81
Librairie de l'Université,
12a, rue Nazareth,
13602 Aix-en-Provence Tél. 42.26.18.08

GRÈCE
Librairie Kauffmann, 28, rue du Stade
105 64 Athènes Tél. 322.21.60

HONG-KONG
Government Information Services,
Publications (Sales) Office,
Information Services Department
Nº 1 Battery Path, Central

INDE
Oxford Book and Stationery Co.,
Scindia House, New Delhi 110001 Tél. 331.5896/5308
17 Park St., Calcutta 700016 Tél. 240832

INDONÉSIE
Pdii-Lipi, P.O. Box 3065/JKT., Jakarta Tél. 583467

IRLANDE
TDC Publishers - Library Suppliers,
12 North Frederick Street,
Dublin 1 Tél. 744835-749677

ISLANDE
Snæbjörn Jónsson & Co., h.f.,
Hafnarstræti 4 & 9,
P.O.B. 1131 - Reykjavik Tél. 13133/14281/11936

ITALIE
Libreria Commissionaria Sansoni,
Via Lamarmora 45,
50121 Firenze Tél. 579751/584468
Via Bartolini 29, 20155 Milano Tél. 365083
La diffusione delle pubblicazioni OCSE viene assicurata dalle principali librerie ed anche da: Editrice e Libreria Herder,
Piazza Montecitorio 120, 00186 Roma Tél. 6794628
Libreria Hœpli,
Via Hœpli 5, 20121 Milano Tél. 865446
Livreria Scientifica
Dott. Lucio de Biasio "Aeiou"
Via Meravigli 16, 20123 Milano Tél. 807679

JAPON
OECD Publications and Information Centre,
Landic Akasaka Bldg., 2-3-4 Akasaka, Minato-ku,
Tokyo 107 Tél. 586.2016

LIBAN
Documenta Scientifica/Redico,
Edison Building, Bliss St.,
P.O.B. 5641, Beirut Tél. 354429-344425

MALAISIE/SINGAPOUR
University of Malaya Co-operative
7 Lrg 51A/227A, Petaling Jaya
Malaisie Tél. 7565000/7565425
Information Publications Pte Ltd
Pei-Fu Industrial Building,
24 New Industrial Road Nº 02-06
Singapore 1953 Tél. 2831786, 2831798

NORVÈGE
Narvesen Info Center – NIC,
Bertrand Narvesens vei 2, P.O.B. 6125 Etterstad,
0602 Oslo 6 Tél. (02) 67.83.10, (02) 68.40.20

NOUVELLE-ZÉLANDE
Government Printing Office Bookshops:
Auckland: Retail Bookshop, 25 Rutland Street,
Mail Orders, 85 Beach Road
Private Bag C.P.O.
Hamilton: Retail: Ward Street,
Mail Orders, P.O. Box 857
Wellington: Retail, Mulgrave Street, (Head Office)
Cubacade World Trade Centre,
Mail Orders, Private Bag
Christchurch: Retail, 159 Hereford Street,
Mail Orders, Private Bag
Dunedin: Retail, Princes Street,
Mail Orders, P.O. Box 1104

PAKISTAN
Mirza Book Agency,
65 Shahrah Quaid-E-Azam, Lahore 3 Tél. 66839

PAYS-BAS
SDU Uitgeverij
Christoffel Plantijnstraat 2, Postbus 20014
2500 EA's-Gravenhage Tél. 070.789911
Voor bestellingen: Tél. 070.789880

PHILIPPINES
I.J. Sagun Enterprises, Inc.
P.O. Box 4322 CPO
Manila Tél. 695-1946, 922-9495

PORTUGAL
Livraria Portugal,
Rua do Carmo 70-74,
1117 Lisboa Codex Tél. 360582/3

ROYAUME-UNI
H.M. Stationery Office,
Postal orders only: (01)211-5656
P.O.B. 276, London SW8 5DT Tél. (01) 622.3316, ou
(personal callers)
49 High Holborn
London WC1V 6HB
Branches at : Belfast, Birmingham,
Bristol, Edinburgh, Manchester

SINGAPOUR/MALAISIE
Voir « Malaisie/Singapour »

SUÈDE
AB CE Fritzes Kungl. Hovbokhandel,
Box 16356, S 103 27 STH,
Regeringsgatan 12, DS Stockholm Tél. (08) 23.89.00
Abonnements:
Wennergren-Williams AB,
Box 30004, S104 25 Stockholm Tél. (08) 54.12.00

SUISSE
OECD Publications and Information Centre
4 Simrockstrasse
5300 Bonn (Allemagne) Tel. (0228) 21.60.45
Librairie Payot, 6 rue Grenus,
1211 Genève 11 Tél. (022) 31.89.50
Librairie des Nations Unies
Palais des Nations
1211 – Genève 10 Tél. (022) 34.60.11 (poste 48.72)

TAIWAN
Good Faith Worldwide Int'l Co., Ltd.
9th floor, No. 118, Sec.2 Chung Hsiao E. Road
Taipei Tél. 391-7396/391.7397

THAILANDE
Suksit Siam Co., Ltd.,
1715 Rama IV Rd.,
Samyam Bangkok 5 Tél. 2511630
INDEX Book Promotion & Service Ltd.
59/6 Soi Lang Suan, Ploenchit Road
Patjumwan, Bangkok 10500
Tel. 250-1919, 252-1066

TURQUIE
Kültur Yayinlari Is-Türk Ltd. Sti.
Atatürk Bulvari No. 191/Kat. 21
Kavaklidere/Ankara Tél. 25.07.60
Dolmabahce Cad. No: 29
Besiktas/Istanbul Tél. 160.71.88

VENEZUELA
Libreria del Este,
Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337,
Edificio Galipan, Caracas 106
Tél. 951.17.05/ 951.23.07/951.12.97

YOUGOSLAVIE
Jugoslovenska Knjiga,
Knez Mihajlova 2, P.O.B. 36, Beograd Tél. 621.992

Les commandes en provenance de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de distributeur doivent être adressées à : OCDE, Service des Publications, 2, rue André-Pascal, F 75775 Paris Cedex 16.

44586

Directeur : Lucien Dantin

Imprimé en France

OCDE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

PAYS MEMBRES :
ALLEMAGNE / AUSTRALIE / AUTRICHE / BELGIQUE / CANADA / DANEMARK / ESPAGNE / ÉTATS-UNIS / FINLANDE / FRANCE / GRÈCE / IRLANDE / ISLANDE / ITALIE / JAPON / LUXEMBOURG / NORVÈGE / NOUVELLE-ZÉLANDE / PAYS-BAS / PORTUGAL / ROYAUME-UNI / SUÈDE / SUISSE / TURQUIE

PAYS À STATUT SPÉCIAL : YOUGOSLAVIE

ISSN 0304-3398